



**UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE
DEPARTEMENT MINES**



Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur des Mines

**LE CADRE FISCAL DU SECTEUR MINIER À MADAGASCAR :
CONTRIBUTION À L'ETUDE POUR L'OPTIMISATION DES REVENUS
FISCAUX**

Présenté par :

RASOLOFOHERIMANANA Andriamaholy

Date de soutenance : Lundi 30 Juin 2007

Promotion 2007





UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE
DEPARTEMENT MINES



Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur des Mines

**LE CADRE FISCAL DU SECTEUR MINIER À MADAGASCAR :
CONTRIBUTION À L'ETUDE POUR L'OPTIMISATION DES REVENUS
FISCAUX**

Présenté par:

RASOLOFOHERIMANANA Andriamaholy

Président de jury:

Madame ARISOA RIVAH Kathy

Rapporteurs:

Monsieur RASERIJONA Jocelyn

Professeur RANDRIANJA Roger

Examineurs:

Monsieur RAVALINIAINA Désiré

Monsieur ANDRIANARIMANANA Jaobelson

Madame RAKOTONOMENJANAHARY Vololona

Promotion 2007



REMERCIEMENTS

Aux termes de ce travail, nous adressons nos vifs remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, en particulier à :

- **DIEU** tout puissant, de nous avoir donné la bonne santé, et le courage.
- **Professeur RAMANANTSIZEHENA Pascal**, Directeur de l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo, de nous avoir donné son accord pour la soutenance de ce mémoire.
- **Madame ARISOA RIVAH Kathy**, Enseignant-chercheur à l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA), qui a voulu accepter de présider la soutenance de ce mémoire.
- **Monsieur RASERIJAONA Jocelyn**, Directeur d'Appui au Développement à l'Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS) , notre encadreur. Il a porté grand intérêt à notre travail et s'est toujours mis à disposition pour répondre à nos innombrables questions malgré ses responsabilités.
- **Professeur RANDRIANJA Roger**, Chef de département Mines à l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo, qui a bien voulu partager ses savoirs et ses expériences, nous a cordialement soutenus et encadrés pendant la réalisation de ce travail, nous vous exprimons tout spécialement notre gratitude.
- **Monsieur ANDRIANARIMANANA Jaobelson**, Enseignant-chercheur à l'ESPA à l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA), qui malgré ses nombreuses obligations, a bien voulu siéger parmi les membres du jury de ce mémoire.

- **Madame RAKOTONOMENJANAHARY Vololona**, homologue Chef du projet PRISMM, qui malgré ses multiples occupations, a accepté avec bienveillance de juger notre travail.
- **Monsieur RAVALINIAINA Désiré**, Enseignant-chercheur à l'ESPA à l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA), il nous fait également l'honneur d'être parmi les membres du jury.
- Tous les enseignants de l'Ecole Supérieure Polytechnique, notamment au sein du Département MINES, qui nous ont fait bénéficier de leur connaissance si précieuse.
- Ma famille, qui m'a encouragé et soutenu financièrement et moralement tout au long de nos longues années d'études.
- Mes amis, pour leur collaboration et pour leur aide.

Nos remerciements les plus sincères.

SOMMAIRE

GENERALITES :

- I. Place actuelle du secteur minier dans l'économie nationale
- II. Le secteur minier malagasy en Afrique Australe

PARTIE I : LE SECTEUR MINIER à MADAGASCAR

- Chapitre I : La politique minière malagasy
- Chapitre II : Les objectifs de développement du secteur minier dans le cadre du M.A.P
- Chapitre III : La situation du secteur minier Malagasy
- Chapitre IV : Les problèmes de développement du secteur minier

PARTIE II : LE CADRE FISCAL DU SECTEUR MINIER à MADAGASCAR

- Chapitre I : La politique de la fiscalité minière à Madagascar
- Chapitre II : La fiscalité applicable à l'industrie minière à Madagascar
- Chapitre III : Impact de la fiscalité minière sur l'économie nationale
- Chapitre IV : Les problèmes de la fiscalité minière à Madagascar

PARTIE III : ETUDE POUR L'OPTIMISATION DES REVENUS FISCAUX

- Chapitre I : Augmentation des nombres des contribuables
- Chapitre II : Renforcements des mécanismes de contrôle
- Chapitre III : Renforcements de la transparence
- Chapitre IV : Création d'une taxe additionnelle
- Chapitre V : Optimisation en parallèle avec la protection de l'environnement

LISTE DES ABREVIATIONS

AERP	: Autorisation Exclusive de Réserve de Périmètre.
Ar.	: Ariary.
BCMM	: Bureau du Cadastre Minier de Madagascar.
BIANCO	: Bureau Independent Anti-corruption.
CA	: Chiffre d’Affaire.
Cf.	: Confer.
CSB	: Centre de Santé de Base.
DMG	: Direction des Mines et de la Géologie.
DSTM	: Droit Spécial sur les Transactions Minières.
DTI	: Direction des Taxes et Impôts.
EIE	: Etude d’impact Environnemental.
ESPA	: Ecole Supérieure Polytechnique d’Antananarivo.
GIM	: Grands Investissements Miniers.
INSTAT	: Institut National de la Statistique.
LGIM	: Loi sur les Grands Investissements Miniers.
LP	: Laissez-passer.
MAP	: Madagascar Action Plan.
OMNIS	: Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques.
ONG	: Organisation Non Gouvernementale.
PE	: Permis d’Exploitation.
PEE	: Plan d’Engagement Environnemental.
PNB	: Produit National Brut.
PIB	: Produit Intérieur Brut.
PR	: Permis de Recherche.
PRE	: Permis de Recherche et d’Exploitation.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 01: Evolution de la gestion du secteur minier à Madagascar depuis 1960 à 2005-----	7
Tableau n° 02 : Vision 2012 pour le secteur minier -----	10
Tableau n° 03 : Etat de répartition des volumes des produits miniers exportés exprimés en [%] -----	13
Tableau n° 04 : Variation de l'investissement minier de 2006 à 2007 -----	15
Tableau n° 05 : Situation actuelle des permis miniers -----	19
Tableau n° 06 : Répartition de la Redevance Minière et de la Ristourne-----	36
Tableau n° 07 : Récapitulation des taxes et impôts en % -----	37
Tableau n° 08: Répartition des impôts et taxes dans la recette perçue par l'administration fiscale -----	41
Tableau n° 09: Taux des montants recouvrés à chaque année d'exercice -----	42
Tableau n° 10: Tableau récapitulatif sur les versements annuels des redevances minières durant l'année 2001 à 2007-----	43
Tableau n° 11: Contribution de la recette fiscale perçue par les pierres précieuses à la recette globale -----	44
Tableau n° 12: Récapitulation des impôts et taxes par année d'exercice -----	44
Tableau n° 13 : Evolution du taux de pression fiscale de 2005 à 2007 -----	45

LISTES DES FIGURE

Figure n° 01 : L'allure de la courbe d'évolution de l'exportation de 2000 à 2006 -----	12
Figure n° 02 : Variation d'exportation de différentes substances minérales -----	14
Figure n° 03 : Potentiel minier de Madagascar -----	18
Figure n° 04 : Représentant le taux de participation, des impôts et taxes dans la recette-----	42
Figure n° 05 : Variation de recouvrement des taxes et impôts à chaque année d'exercice -----	42
Figure n° 06 : Courbe de variation du taux de pression fiscal de 2000 à 2007 -----	45

INTRODUCTION

La fiscalité est l'ensemble des règles établies et exécutées par les pouvoirs publics en vue de l'acquisition des moyens financiers pour faire face aux missions qui sont les leurs.

Avec son évolution, la fiscalité est devenue aussi un des moyens entre les mains de ces mêmes pouvoirs publics qui leur permet d'orienter le comportement des acteurs économiques en vue d'atteindre des objectifs à la fois économiques et sociaux.

Pour Madagascar, son système fiscal se caractérise (comme la plupart des pays en voie de développement) par un faible taux de recouvrement et une superposition de certains impôts et taxes.

Quelques améliorations ont été néanmoins engagées depuis 2005 dans le secteur minier pour un meilleur recouvrement des redevances minières, la mise en place d'un système de répartition des recettes des frais d'administration minière, la simplification du système fiscal, la promotion de l'investissement et des exportations.

Malgré cela, la part de la fiscalité minière dans les recettes fiscales du pays reste marginale. Ainsi, la fiscalité minière sera le cadre de notre réflexion, et notre travail se rapporte sur :

« Le cadre fiscal du secteur minier à Madagascar : ***Contribution à l'étude pour l'optimisation des revenus fiscaux*** ».

la fiscalité n'est pas la seule condition suffisante pour attirer les investissements. Il est indispensable d'associer à l'analyse les considérations politiques, juridiques et économiques afin d'inciter l'investissement.

Des questions se posent alors :

Quelle est l'orientation de la politique fiscale dans le secteur minier à Madagascar ? Répond-elle aux besoins des acteurs du secteur : Etat, investisseurs ?

Outre des objectifs financiers et budgétaires visés par les techniques établies dans la matière fiscale, comment faire pour une orientation de la politique

fiscale pour mieux atteindre des objectifs économiques et sociaux, base d'un développement durable ?

Quels peuvent être les obstacles essentiels à la participation de ce secteur au développement social et économique à Madagascar ? Ils sont fiscaux, économiques ou politiques ?

Ainsi de manière plus globale, la problématique dans ce travail pourra être résumée par la question suivante : Comment optimiser les recettes fiscales minières de l'Etat ?

L'objectif envisagé est de pouvoir lever le maximum de recettes fiscales, par l'analyse critique d'une réforme fiscale récente en vue d'apporter notre contribution pour son amélioration, dans l'intérêt de tous les acteurs du secteur minier de notre pays.

Pour ce faire, trois grandes parties soutiendront notre réflexion :

Dans la première partie, nous tenterons de faire l'analyse du secteur minier à Madagascar, à savoir la politique minière Malagasy, les objectifs visés de développement du secteur minier dans le cadre du Madagascar Action Plan, ainsi que les problèmes de développement du secteur minier.

Dans une deuxième partie, nous essayerons d'analyser l'orientation du cadre fiscal et les techniques utilisées dans le secteur minier et les problèmes concernant la fiscalité minière de notre pays.

Enfin, dans la dernière partie, nous essayerons d'apporter quelques suggestions pour contribuer à l'optimisation des revenus fiscaux minière à Madagascar. Avant de dérouler le corps de notre travail, il convient de présenter l'évolution de la production minière à Madagascar, et de manière générale l'économie Malagasy.

GÉNÉRALITÉS:

PANORAMA ECONOMIQUE DU SECTEUR MINIER MALAGASY

I. Place actuelle du secteur minier dans l'économie nationale. [9], [10], [13]

Madagascar est réputé avoir un potentiel minier important et recèle plusieurs variétés de substances minérales.

Les possibilités d'exploitation se déclinent comme suit :

- ✚ Minerais industriels : graphite, chromite, quartz, mica, charbon, fer, ilménite, nickel,...
- ✚ Pierres d'ornementation : labradorite, cristal de roche, rhodonite, marbre, cordiérite, célestite, béryl vitreux, quartz, tourmaline opaque, corindon, ammonite, aragonite, bois silicifié,...
- ✚ Pierres précieuses et pierres fines : rubis, saphir, émeraude, aigue marine et autres béryls,...
- ✚ Or, terres rares ...

Mis à part les mines traditionnellement exploitées (Graphite, Chromite, Mica...) qui sont intégrées à l'économie nationale, les activités minières entreprises par une multitude de petits exploitants du secteur informel sont aussi importantes. L'exploitation de la chromite, du graphite, du quartz génèrent 95 % des recettes fiscales tandis que 5 % seulement proviennent des pierres précieuses et de l'or. Quelques 1500 emplois dépendent directement de l'exploitation minière industrielle comparés aux 50000 à 100000 emplois liés aux petites exploitations du secteur informel.

Les branches minières Malagasy suivent des évolutions différentes.

Concernant les mines traditionnellement exploitées, elles réalisent 74,85% des produits miniers exportés. Pour le Graphite, Madagascar



produit en moyenne 8500 tonnes par an, pour une valeur moyenne de 3,5 millions de DTS par an.

La Chromite figure parmi les minéraux les plus exportés. La KRAOMA produit en moyenne 100.000 tonnes par an, et la valeur d'exportation dépasse 50 millions d'Ariary pour les années 2004 et 2005.

Du côté des pierres précieuses et fines, elles sont exportées en quasi-totalité brutes (16,8% des produits miniers exportés). Le Saphir représente 90% des pierres précieuses exportées, et la Tourmaline est la pierre fine la plus exportée.

Pour les métaux précieux, l'or ne représente qu'une part infime des exportations et on a d'ailleurs enregistré une diminution des exportations de plus de 30 millions d'Ariary en 2004 et 2005.

Concernant les autres produits miniers, 40% des pierres d'ornementation exportées sont constitués de Labradorite.

Actuellement, la production des minéraux tels que la chromite, le graphite est quasiment stable, tandis que celle des pierres précieuses et de l'or sont en voie de développement. Mais la contribution du secteur minier dans le développement économique du pays reste faible (<4% du PIB). Aussi, le secteur minier Malagasy ne figure-t-il pas encore dans les dix premières activités génératrices de devise.

II. Place actuelle du secteur minier Malagasy en Afrique Australe.

L'Afrique australe qui, sur le plan de la croissance économique, est longtemps restée en queue de peloton, a atteint en 2005 un taux annuel de croissance de 4,8 % d'après la banque mondiale. En comparaison d'autres pays de l'Afrique australe où le secteur minier a traditionnellement joué un rôle important dans l'économie (Ghana, Guinée, Mali), l'exploitation minière à Madagascar constitue plus un projet qu'une réalité, ses ressources minières ont été peu exploitées en comparaison d'autres pays d'Afrique subsaharienne.



Contrairement à certains Etats d'Afrique subsahariennes, dont l'histoire malheureuse de guerres est liée à l'existence et à l'exploitation des ressources minières, on peut dire que Madagascar jouit un peu de stabilité politique et économique.

A titre indicatif, selon la Banque Mondiale le poids du taux de pression fiscale moyenne dans certains pays d'Afrique australe est de l'ordre de 10 à 15%, (Madagascar : 10%) tandis que celle de quelques pays de l'Union Européennes comme l'Allemagne, Le Pays-Bas, la France,... est supérieure à 30%. Donc on peut dire que le secteur minier des certains pays d'Afrique australe, en particulier Madagascar ne contribue pas beaucoup dans l'économie nationale même s'ils possèdent des ressources minières importantes.

PARTIE I : LE SECTEUR MINIER À **MADAGASCAR**



Chapitre I : POLITIQUE MINIERE MALAGASY

I-1 Objectifs

D'une manière générale, l'objectif essentiel d'une politique minière est de promouvoir les activités du secteur pour le développement économique.

I-2 La politique minière Malagasy

I-2-1 Historique

A partir de l'époque coloniale quelques textes légaux ont successivement régi le secteur minier : la loi du 31 juillet 1896, l'ordonnance n° 60 - 090 du 05 septembre 1960, l'ordonnance n° 62 - 103 du 1^{er} octobre 1962, la loi n° 90 - 017 du 20 juillet 1990 et celle du 09 août 1995 portant n° 95 - 016. Mais aucun de ces textes n'a fait apparaître une politique minière claire et bien définie. L'activité extractive est sujette aux actions interventionnistes de l'Etat.

Depuis l'année 1998, la politique minière du Gouvernement est axée vers un **systeme de libéralisation**. Passant d'un rôle d'opérateur à celui d'un facilitateur des investissements privés et de régulateur de l'activité minière, l'Etat s'est désengagé des activités productives.

La mise en œuvre de cette politique minière a abouti en 1999, à l'adoption d'un nouveau code minier moderne (loi n°99-022) adapté aux impératifs de promotion du secteur et aux normes de protection de l'environnement .Et en 2002, la loi instituant un régime spécial pour les grands investissements miniers (LGIM) fût promulgué. Certaines dispositions de la loi n°99-022 ont été par la suite modifiées par la loi n°2005-021, les améliorations s'orientent vers **la transparence et la décentralisation de l'administration du secteur minier**.



Tableau n° 01: Evolution de la gestion du secteur minier à Madagascar depuis 1960 à 2005

	1960-1972	1975-1989	1990-1993	1995-1998	1999-2004	2005
Code minier	Ordonnance n° 62-103		Loi n°90-017	Loi n° 95-016	Loin°99-022	Loi n°99-022 Loi n° 2005-021
Structure institutionnelle	Centralisation des décisions (Ministères des mines et Directeur des mines)		Centralisations décisions (Directeur des Mines)	Déconcentrations (Directeur provincial)	Décentralisation (Autorité compétente)	
Gouvernance	Socio- libéralisme	Socialisme		Libéralisme		

Actuellement la politique minière Malagasy est basé sur:

- Le désengagement de l'Etat.
- La promotion des investissements, et surtout des grandes mines.
- L'amélioration de la compétitivité internationale.
- La régulation et la promotion de la filière Or.
- La mise en place d'un système d'octroi de permis performant, transparent, non discriminatoire, par l'application du principe « premier venu premier servi »
- L'octroi de garantie de stabilité des droits des permissionnaires.
- L'établissement des obligations claires relatives à la protection environnementale.
- Et la mise en place des structures nécessaires pour une bonne administration du secteur.

I-2-2 Les principes de développement pour le secteur minier

A partir de 2007, un nouveau plan de développement économique sur 05 ans fût établi dans le document intitulé « Madagascar Action Plan



« (MAP), les principes de développement du secteur minier qui y figurent sont :

- Augmenter la participation du secteur minier à la croissance économique
 - ✓ Accroissement des grands investissements, comme QMM pour l'Ilménite, SHERITT pour le Nickel et le Cobalt.
 - ✓ Accroissement du revenu des mineurs, du niveau de vie des Malagasy.
 - ✓ Augmenter la contribution du secteur minier aux recettes fiscales du pays.
- Développer les infrastructures nationales et régionales (route, pont,...), pour faciliter autant que possible l'accès aux zones minières et à la circulation des produits,
- Ouvrir le secteur à l'investissement privé national et international : l'Etat ne devra pas directement prendre part au capital des sociétés minières.
- Promouvoir l'investissement privé dans l'exploration et l'exploitation minière avec des techniques modernes.
- Libéraliser la commercialisation des produits miniers Malagasy ; les substances minérales ne doivent pas faire l'objet de restriction ou de monopole au profit de l'Etat pour sa commercialisation
- Améliorer la prise en compte des aspects environnementaux pour que la protection de l'environnement soit assurée par l'exploitant minier lui-même

I-3 Plan d'action pour la réalisation de cette politique

Pour mettre en œuvre cette politique minière, le gouvernement a adopté les plans d'actions suivants :



- L'amélioration du code minier et l'élaboration des textes réglementaires du secteur,
- La réforme des structures publiques d'encadrement du secteur minier tel que l'OMNIS, BCMM, le comptoir de l'or ...
- La communication et la vulgarisation auprès du public sur des dispositions légales et réglementaires

I-4 Modification de certaines dispositions de la loi N°99-022

Le secteur minier a été retenu comme un des leviers du développement économique du pays, notamment en ce qui concerne sa contribution au produit national brut et à l'économie en général. Aussi des améliorations se sont relevées nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

Il s'agit principalement de :

- Amélioration de la transparence et de la gouvernance dans le secteur minier ;
- Promotion de la gestion décentralisée des ressources minérales dans les régions, communes et fokontany ;
- Incitation des Investissements Directs Etranger (IDE) par la promotion des grands investissements miniers (de 200 milliards d'Ar le seuil d'éligibilité est passé à 50 milliards d'Ar)

Chapitre II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER **DANS LE CADRE DU M.A.P**

Parmi les huit engagements définis dans le Madagascar Action Plan ou MAP, l'exploitation des ressources minières correspond à l'engagement six reflétant un développement économique à forte croissance avec un secteur privé fort et diversifié dans le commerce et les investissements .

Actuellement le secteur mines est considéré comme l'un des plus importants piliers au développement socio-économique du pays. Aussi, pour pouvoir accéder à un taux de croissance de l'ordre de 7 à 10% en 2012, le MAP assigne à l'industrie minière de multiplier par dix sa contribution au PIB, à savoir de 3% actuellement à 30% en 2012

Afin de pouvoir faire un saut quantitatif et qualitatif dans le processus de développement grâce à nos ressources naturelles, Madagascar supportera les projets d'exploitation minière en cours, les suscitera à entrer rapidement dans la phase de production en respectant ses communautés et son environnement. Il déclenchera sa potentialité dans l'industrie extractive en attirant plus d'explorateurs et en favorisant ses patrimoines naturels.

Vision 2012 pour l'industrie extractive.

Tableau n° 02 : Vision 2012 pour le secteur minier

Indicateur	2005	2012
Frais d'administration minière(en millions de\$)	1,58	15
Redevances minières (en millions de\$)	0,168	45
Recettes d'exportations minières (en millions de\$)	50	300

Source : livre MAP



II.1 Les axes stratégiques

Les grands objectifs de développement du secteur minier établis par le MAP nécessitent les axes stratégiques suivantes :

- La contribution à la croissance à deux chiffres du secteur réel :
 - Augmentation de la valeur ajoutée du secteur minier
 - Augmentation des investissements directs
 - Augmentation des exploitants formels dans les petites mines
 - Renforcement des effets induits par les grands projets miniers
- La contribution en matière de balance des paiements en :
 - Augmentant les exportations des pierres précieuses, semi-précieuses et pierres industrielles
 - Augmentant les recettes en devises au guichet pour les acheteurs de pierres à l'aéroport (DSTM)

Pour les grandes mines :

Le développement régional peut être réalisé à travers des grands projets miniers. En effet, ils peuvent constituer des poles de développement importants dans la mesure où des implantations de nouvelles infrastructures sont possibles (électrification et adduction d'eau). Par ailleurs la création d'emplois directs devrait accroître la demande des biens et services. Cet accroissement devrait conduire à une incitation à d'autres investissements.

Chapitre III : SITUATION DU SECTEUR MINIER MALAGASY. [13]

Madagascar est réputé 'avoir un potentiel minier important. A l'époque coloniale l'activité minière était basée sur l'or, les pierres fines. Pendant de nombreuses années l'exploitation du chrome, graphite, a constitué le noyau de l'industrie minière Malagasy.

Actuellement, elle commence à se diversifier par l'exploitation d'autres ressources comme l'Ilménite, Nickel et Cobalt, et même d'autres pierres précieuses. Malheureusement nombreuses sont encore les exploitations informelles et la participation du PIB minier au PIB industrielle est de l'ordre de 1%.

III-1 Evolution de l'exportation des substances minérales (2000 à 2006)

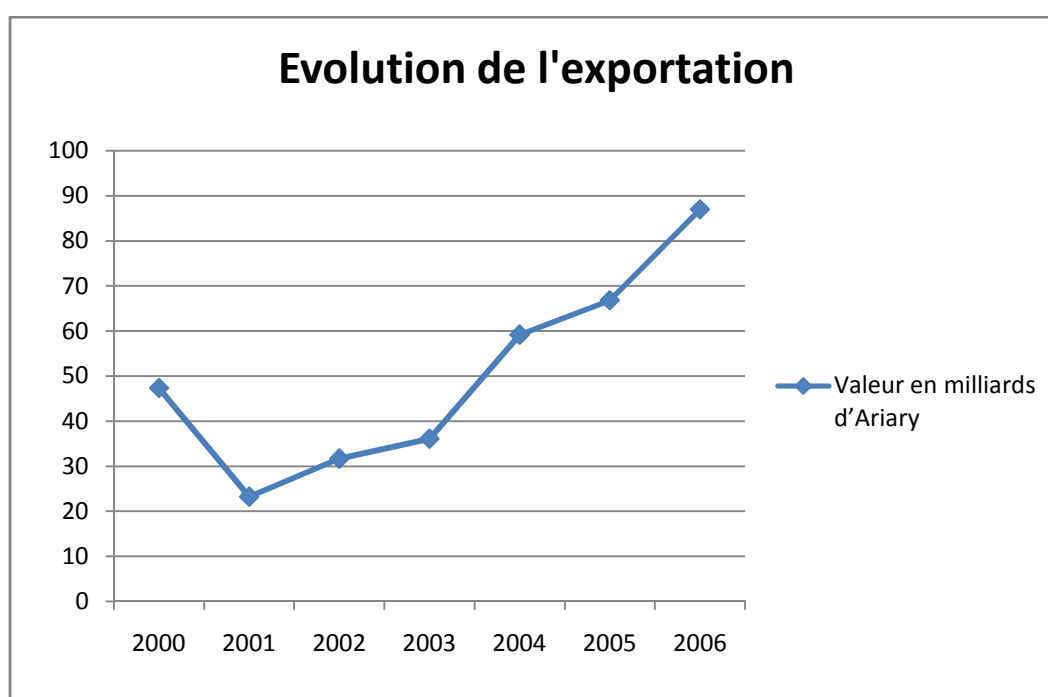


Figure n° 01 : L'allure de la courbe d'évolution de l'exportation de 2000 à 2006

La production minière Malagasy est essentiellement orientée vers l'exportation.



D'après les données minières (production et exportation) enregistrées au sein du service statistique de la Direction des Mines et de la Géologie (DMG) de 2000 à 2005, le dynamisme de la production est reflété par les exportations.

Tableau n° 03 : Etat de répartition des volumes des produits miniers exportés exprimés en [%]

Années Variétés	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Grandes substances	37,39	43,16	29,61	34,26	37,82	74,85
Pierre précieuses	35,04	30,678	28,88	25,87	8,69	9,14
Pierres fines	3,79	4,17	5,30	8,44	9,082	7,66
Pierres industrielles	16,71	20,97	35,88	31,16	36,64	4,69
Minerais métalliques	6,64	0,55	~	0,045	7,66	3,62
Métaux précieux	0,41	0,44	0,30	0,2	0,08	0,021

Source DMG, décembre 2007

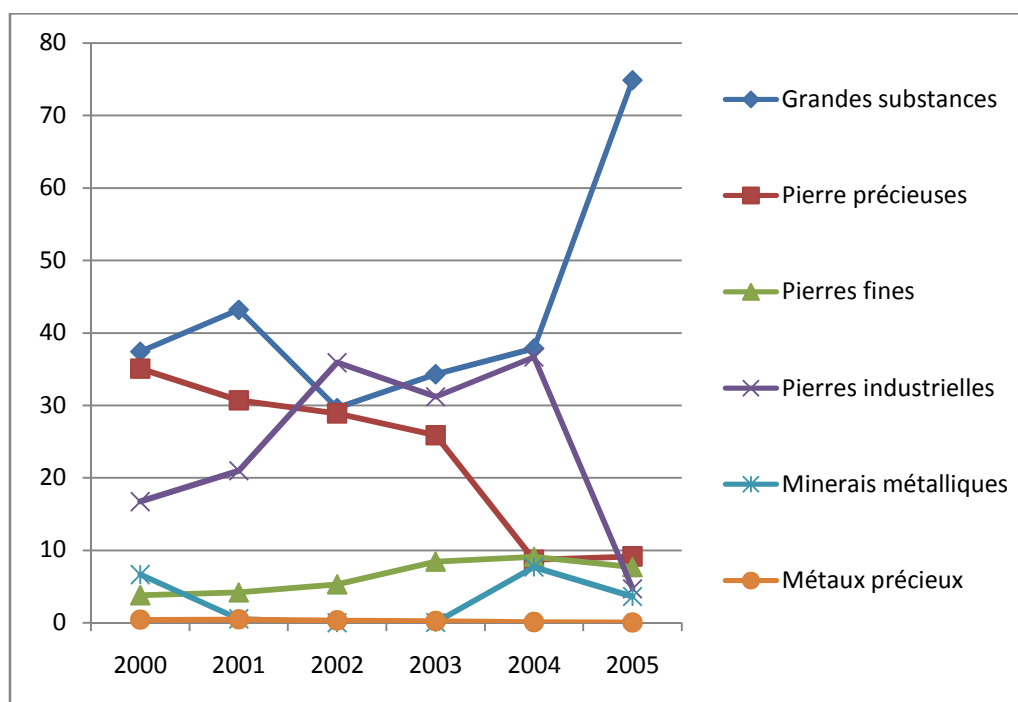


Figure n° 02 : Variation d'exportation de différentes substances minérales

Remarque :

- Grandes substances : Chromite, graphite, mica ...
- Pierres précieuses : saphir, rubis, Émeraude, ...
- Pierres fines : tourmaline, aigue-marine, Béryl, Grenat, ...
- Pierres industrielles : labradorite, quartz, cristal, ammonite...
- Minerais métalliques : pyrite, oxyde de fer,...
- Métaux précieux : or.

La figure n°02 nous permet de dire que l'exportation des grandes substances ne cesse pas d'accroître depuis l'année 2002, tandis que celle des pierres industrielles décroît. De 2000 jusqu'au fin 2003 l'exportation des pierres précieuses diminue brusquement, mais depuis 2004 elle connaît un regain d'intérêt.

III-2 L'évolution de l'investissement minier à Madagascar

Avec les projets des grandes compagnies telle que QMM, SHERRITT,... l'intérêt croissant des sociétés transnationales dans les mines doit se traduire par des investissements productifs dont l'Etat doit en bénéficier , mais surtout le peuple Malagasy grâce à un mécanisme claire. Par exemple en 2007 l'investissement minier augmente quatre fois plus que l'année 2006.

Tableau n° 04 : Variation de l'investissement minier de 2006 à 2007

Année	Investissement en Ariary
2006	430 935 980 000
2007	1 785 125 103 000

Source : DMG, décembre 2007

Les grands projets en cours :

- **Le « Projet Nickel-Cobalt Ambatovy »**

SHERRITT, initiateur du plus grand projet minier jamais entrepris à Madagascar, investit à hauteur de \$3,3 milliards pour l'exploitation du nickel et du cobalt à Ambatovy. La capacité nominale annuelle est estimée à 60.000 tonnes de nickel métal, 5.600 tonnes de cobalt et approximativement 190.000 tonnes de sulfate d'ammonium.

- **L'ilménite de Taolagnaro**

Avec un investissement estimé à \$580 millions, Qit Madagascar Minerals (QMM S.A), membre du groupe Rio Tinto, construit actuellement les infrastructures indispensables à l'exploitation et l'exportation de l'ilménite. La première expédition des minerais est prévue vers la fin de l'année 2008 et la production est évaluée à 25.000 tonnes de zircon et 750.000 tonnes d'ilménite par an.



III-2-1 Les potentialités du secteur minier à Madagascar

Le contexte minier mondial est favorable actuellement pour le développement des ressources minérales vue les tendances générales. Madagascar, par ses potentialités minérales (*Cf. figure n°03*), possède un intérêt pour le développement des mines industrielles.

Les premières exploitations industrielles sont apparues du temps de la colonisation avec les mines de graphite ou de mica. Aujourd'hui, quelques carrières sont encore exploitées pour les matériaux de construction : granite, marbre, labradorite, ...Mais au cours de ces deux dernières décennies, aucun développement proportionnel au potentiel de Madagascar n'a été réalisé : le pays n'a pas su tirer profit de la richesse qu'il renferme et cela malgré les nombreuses études qui ont été effectuées.

Les minerais pour lesquels des informations géologiques exploitables existent et qui montrent un potentiel réel ou prometteur sont : l'ilménite à Fort-Dauphin, Toliara, Farafangana, le nickel-cobalt à Ambatovy, le fer à Soalala, la bauxite à Manantenina, le chrome d'Andriamena, le charbon à Sakoa.

Par ailleurs, d'autres réserves minérales sont connues mais nécessitent des travaux d'évaluation plus complets pour en vérifier l'intérêt économique. Tel serait par exemple le cas pour le grès bitumeux de Bemolanga et de Tsimororo (en phase d'évaluation), ou les gisements d'uranium ou d'autres gisements de taille moyenne.



III-2-2 Exemple des principales réserves géologiques minérales identifiées à Madagascar

La découverte de Saphir dans la région Sud et Nord de Madagascar tend à prouver qu'on n'a rien à envier des autres pays pour les pierres fines et précieuses.

L'or déjà exploité depuis l'époque coloniale, n'a jamais perdu de son intérêt auprès des investisseurs.

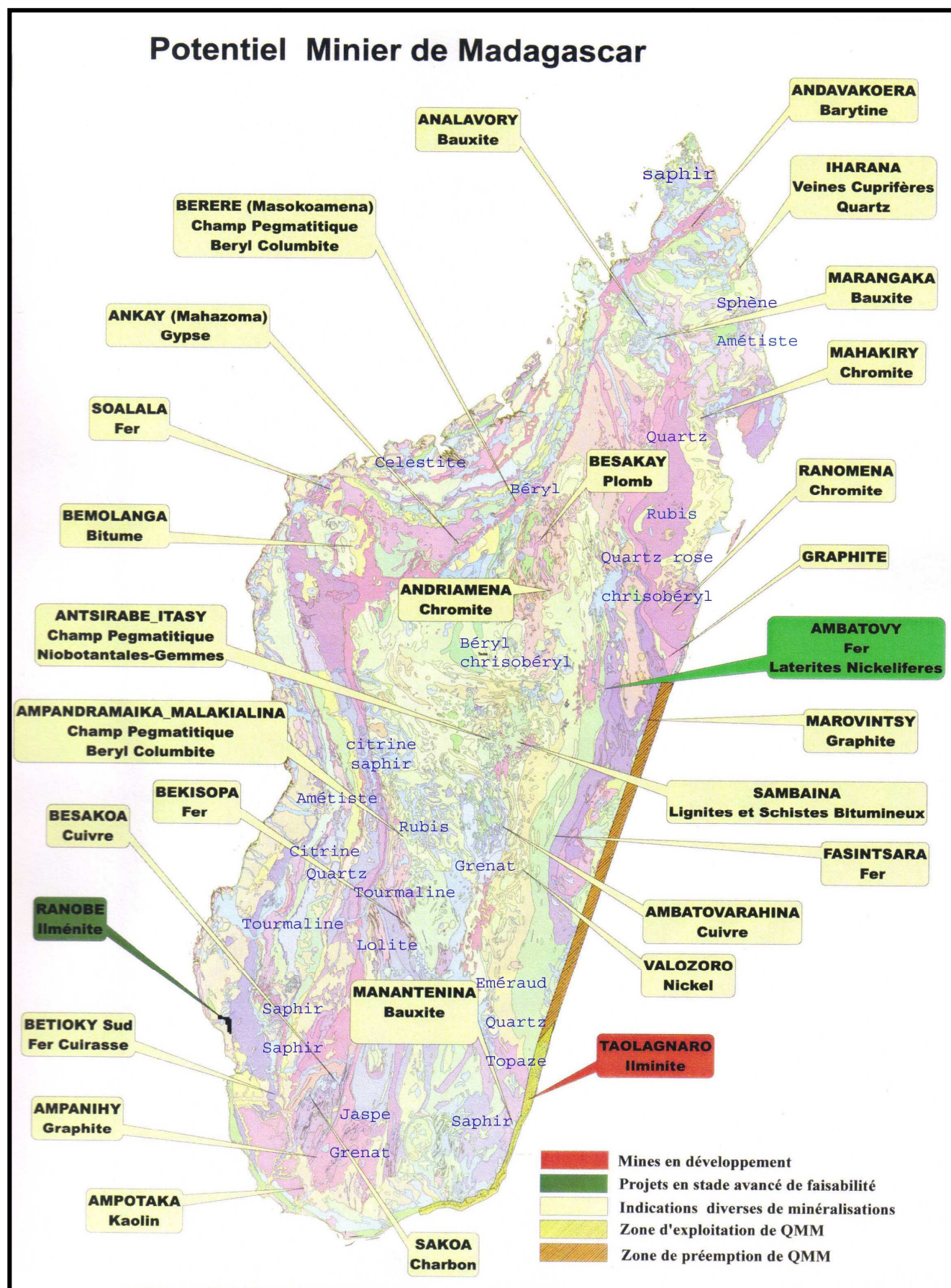


Figure n° 03 : Potentiel minier de Madagascar



En résumé, Madagascar bénéficie d'une opportunité, peut-être unique, de tirer profit de ses richesses minérales. Mais avec une contribution faible de l'activité minière au développement, Madagascar doit encore fournir plus d'efforts, et mettre en place les infrastructures nécessaires. Ce sont à ces conditions qu'il pourra réaliser le potentiel de ses activités minières, et ainsi contribuer significativement à l'objectif de croissance à deux chiffres annoncé du MAP.

III-3 Situation des permis miniers

III-3-1 Les statistiques du BCMM :

La décentralisation effective du Bureau de Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) a débuté en 2006. Les résultats depuis l'ouverture du BCMM sont comme suit :

Tableau n° 05 : Situation des permis miniers

	Permis miniers octroyés	
Types	1998	2006
PE	10	21
PR	82	288
PRE	213	668
Total	364	977

Source : journal du secteur minier Malagasy Avril 2007

En termes de surface, en 2006, 1/5 de la superficie totale de Madagascar est couverte par des titres miniers (CF.: tableau n°05). Les permis miniers octroyés augmentent environ trois fois plus pendant ces huit dernières années. Ces données démontrent les intérêts croissants des



acteurs miniers dans la recherche de nouveaux gisements, qui à terme, feront l'objet d'exploitation.

Chapitre IV : LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER

L'industrie minière Malagasy se caractérise par son faible envergure et par une orientation presque exclusive vers le marché extérieure. Le secteur se distingue par son manque de compétitivité et l'existence de plusieurs contraintes qui limitent les initiatives de développement.

IV.1 Les principaux problèmes :

IV-1-1 Manque de données géologiques (risque)

La cartographie géologique et minière est une des composantes essentielles de l'infrastructure minière nationale.

Malheureusement tous les travaux de levées géologiques n'ont pas encore couvert tout le territoire national. A part cela, les données des travaux entrepris par les sociétés privées ne sont pas toujours disponibles.

Avec une infrastructure géologique insuffisante, trop ancienne voire obsolète, Le potentiel minier du pays est mal appréhendé, et il en résulte une faible attractivité du secteur auprès des investisseurs nationaux ou internationaux.

IV-1-2 Infrastructure de base insuffisante

Actuellement, la construction, la maintenance des routes et ouvrages d'art constituent une des charges les plus importantes de l'Etat, mobilisant des investissements énormes. Leur réalisation s'étale sur une période qui peut atteindre plusieurs années.

Par ailleurs, l'état du réseau routier (mauvais ou inexistant) est tel que la plupart des sites potentiels d'exploitation se trouvent enclavés, on éprouve ainsi des difficultés au niveau du transport durant la saison de pluies, les infrastructures ferroviaires et portuaires sont très anciennes, et en plus leur réhabilitation nécessite beaucoup de financement pour être opérationnel.



Compte tenu du fait que les gisements miniers sont localisés dans les régions reculées, les opérateurs sont obligés de construire eux même les voies de desserte de leurs produits.

Les investissements sont également freinés par le manque d'approvisionnement en électricité. Par exemple, l'électrification villageoise s'est ralentie depuis l'année 2003 ; si plus de 128 villages ont pu être électrifiés en 2003, ils n'étaient plus que de 28 villages en 2006.

Sans énergie électrique, le développement de l'industrie minière ne peut que ralentir.

IV-1-3 Manque de professionnalisme des exploitants

Les exploitants miniers professionnels sont insuffisants à Madagascar. La plupart des exploitants manquent de connaissances techniques leur permettant de mener une exploitation rationnelle, et ils n'ont pas d'expériences pour une exploitation moderne (exploitation souterraine).

Les techniques utilisées sont basées sur la main d'œuvre avec des outils traditionnels surtout pour les mineurs artisanaux.

Les petits exploitants miniers ne vont pas en ville pour tenter de vendre leur production. Souvent, ils se limitent à la vente au village le jour de marché, et attendant la venue d'un collecteur ou d'un acheteur unique qui passe de temps en temps.

Du fait de ces relations de dépendance commerciale, ils n'ont pas une bonne idée de la valeur réelle de leur produit et surtout n'ont aucun moyen d'action pour changer cette situation.

IV-1-4 Service administratif non performant.

L'insuffisance des données statistiques au niveau des administrations minières figure parmi les plus grands problèmes à Madagascar. Le manque d'informations fiables sur le secteur à Madagascar rend difficile le diagnostic de la situation , autant sur le plan de son potentiel minéral que des effets de son exploitation, et fait obstacle à toute tentative de prévisions.



Les problèmes rencontrés en matière foncière, par ailleurs, est peu favorable à la sécurisation des investissements.

existence des ruées

Les ruées sont caractérisées par la migration rapide d'un grand nombre de personnes vers un site minier. Les activités minières informelles tendent à se développer, et la non application des réglementations ne fait que les conforter (cas d'Ilakaka, Vatomandry ...).

En outre, le défaut de contrôle et du suivi par les services de l'Etat facilite l'expansion du secteur informel à Madagascar. Par exemple la plupart des mineurs artisanaux n'ont pas de permis, selon le Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM), le nombre des permis miniers enregistrés ne concorde pas avec le nombre des activités minières existantes.

En résumé, le mauvais état des routes, l'isolement des régions productrices, le mode d'exploitation traditionnel des exploitants et leur manque de connaissances du circuit commercial empêchent l'existence d'un marché de produits miniers et d'un réseau économique dans ce secteur. Ces difficultés favorisent le maintien de situation de monopole qui vont à l'encontre du développement de ces régions.

IV.2 Problèmes particuliers des petites mines (filière or et pierres précieuses) :

Outre que les problèmes cités ci-dessus la filière petite mine rencontrent des problèmes particuliers. Pendant les dix dernières années les statistiques de production provenant de la petite mine ne reflètent pas le dynamisme de l'activité. A cet effet, nous allons étudier la problématique au niveau de chaque intervenant de la filière.



IV-2-1 Des problèmes face à l'activité minière.

- Pour les mineurs artisanaux les principales contraintes sont en général, des problèmes sociaux, par exemple conflit entre propriétaire du terrain et titulaire de Permis. En outre, le manque de connaissance technique d'exploitation adapté, et d'organisation de travail entraîne aussi des pertes importantes de richesses et temps.

Et en plus les « fady » sont souvent des règles à suivre pour certaines activités surtout pour les artisans miniers, on constate qu'ils sont des freins pour le développement.

- Les commerçants locaux rencontrent souvent des problèmes au niveau de l'ignorance des prix des gemmes, et en plus, manque d'information sur les marchés. Donc on peut dire que les différents problèmes rencontrés par les artisans miniers favorisent l'évolution des activités illégales sur l'exploitation et la commercialisation des produits miniers, en particulier les pierres précieuses.

- Sur l'exploitation, la plupart des artisans miniers n'ont pas de permis. Ainsi le nombre des permis enregistrés auprès du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) ne concorde pas avec les activités réelles dans les régions minières.

- Sur la commercialisation, l'exportation illicite des pierres précieuses et de l'or est l'une des grands problèmes à Madagascar. Le réseau de vente est aussi contrôlé par les collecteurs, surtout les collecteurs étrangers (Thaïlandais, sri-lankais...). Les intermédiaires sont les principaux bénéficiaires de l'installation d'un marché noir des pierres. Ils développent un marché sans laissez-passer.

Certaines sources d'information annonce que, les intermédiaires d'Ilakaka font leurs commerces de pierres à Antananarivo (à Analakely devant l'hôtel Karibotel). Ils ont affirmé sans réticence le rejet de l'informalité, si l'Etat change les statuts des lois en le considérant comme commerçants de produits miniers. Ainsi, le régime de laissez- passer sera annulé



IV-2-2 Problème d'encadrement

Les problèmes d'encadrement se situent d'une part, au niveau des petits exploitants des pierres précieuses et d'autre part au niveau des orpailleurs. En général, beaucoup des petits exploitants sont illettrés.

PARTIE II : LE CADRE FISCAL DU **SECTEUR MINIER A MADAGASCAR**

Chapitre I : LA POLITIQUE DE LA FISCALE MINIERE à MADAGASCAR

I-1 Généralités

La politique fiscale minière représente un outil important pour attirer les investissements privés dans le secteur minier.

En effet, parmi les éléments financiers que doit prendre en considération une compagnie minière avant de décider de donner suite ou non à la réalisation d'un projet figurent les coûts fiscaux.

I-2 L'objet de la fiscalité

L'objet de la fiscalité minière est à la fois la contre partie de l'appauvrissement des richesses non renouvelables par l'extraction et le partage des marges d'exploitation entre Etat et entreprise.

Donc, théoriquement les Etats emploient la fiscalité dans deux buts : d'une part pour lever des recettes et d'autre part pour influencer le comportement des contribuables.

La question essentielle qui se pose en matière de politique fiscale, pour l'objectif de lever des recettes, est de savoir quel doit être le poids de l'impôt et de la taxe ? Deux choix s'imposent :

a. Forte taxation du secteur minier

La promotion de l'exploitation des ressources naturelles des pays en développement comme Madagascar constitue un thème majeur sur le développement durable.

Est-ce-que Madagascar doit lourdement taxer les mines pour pouvoir obtenir des recettes substantielles ?

La forte taxation des mines peut cependant freiner l'exploitation des ressources naturelles et mais nous aide, par contre, à préserver ces ressources au profit des générations futures.

Mais, il faut aussi savoir que l'inconvénient de cette option, c'est une baisse des recettes fiscales à terme car une fiscalité trop lourde tue les



investissements et risque dans certains cas de faire fermer des mines existantes.

Pour Madagascar, ce choix est difficilement acceptable vu les besoins financiers croissants du pays, il en est de même pour les pays en développement.

b. Faible taxation

Dans le cas contraire du précédent choix, est-ce que c'est nécessaire pour Madagascar d'imposer une taxation la plus moindre possible pour exploiter au maximum les ressources minières afin de créer les infrastructures nécessaires pour un développement rapide et durable ?

En exploitant aujourd'hui les ressources minières au maximum on peut créer les infrastructures nécessaires pour un développement plus diversifié et durable et taxer les mines le moins possible offre l'avantage de pouvoir attirer davantage d'investissements.

Mais à long terme les ressources naturelles du sous-sol étant appelées à s'épuiser, les termes du développement durable seront remis en cause pour les générations futures de ces pays. Donc, pour Madagascar, ce choix est aussi difficilement faisable.

Aucune des options développées ci dessus n'est applicable à cent pour cent dans un pays en développement tel que Madagascar.

Si les impôts sont trop élevés, les investisseurs pourraient être découragés à venir dans le pays, et s'ils sont trop bas, l'Etat risque d'avoir une manque à gagner sur les recettes .

A côté de cet objectif de levée des recettes, considéré comme un objectif initial à toute politique fiscale, un objectif secondaire s'est greffé : celui de l'influence sur le comportement des contribuables. On utilise les instruments fiscaux pour inciter les entreprises à adopter un comportement souhaité.

I-3 Les politiques du gouvernement concernant la fiscalité

I-3-1 Les buts et les préférences du gouvernement sur la fiscalité

En vue les objectifs et les préférences concernant la fiscalité cités ci-dessus, il faudrait que le régime fiscal s'inscrive dans la politique économique du pays et permet d'assurer une source de revenus prévisibles et stables à tout stade du projet.

En période de haute profitabilité de l'entreprise, le gouvernement souhaite cueillir une plus grande partie des bénéfices.

En fin le gouvernement veut un régime fiscal qui encourage les investisseurs, c'est la cause de la réforme fiscale de l'année 2005.

I-3-2 Le renouvellement fiscal de l'année 2005

A fin d'assurer un meilleur recouvrement des redevances minières, l'Etat Malagasy envisage qu'il faut :

- Eclater la redevance actuelle en redevance minière pour les organes centraux et en ristournes directement reçues au profit des structures décentralisées.
- Adopter le principe de recouvrement à l'avance ou au moment de la transaction par le système de timbre.
- Raccourcir le délai du système déclaratif pour le permis standard et les activités intégrées.
- Sanctionner le non paiement de la redevance par le retrait temporaire du permis pouvant aller jusqu'à son annulation après un délai fixé.
- Mettre en place un système de répartition des recettes, des frais d'administration minière et des redevances minières.

Les centres fiscaux

Les centres fiscaux exercent essentiellement deux missions :

- Assurer les techniques en matière d'assiette, de liquidation, de recouvrement, de contrôle et de vérification de tous les impôts et taxes.

- Garantir les techniques administratives en représentant officiellement la Direction Générale des impôts sur terrain.

Les principales activités consistent à assurer entre autres :

- Accueillir les informations des contribuables.
- Recouvrement de droits et taxes par les contribuables.
- Contrôle des pièces et comptabilisation des recettes.
- Gestion du dossier fiscal unifié de chaque contribuable.

I-3-3 Stratégies économiques

Les préférences du gouvernement face à celle des compagnies minières posent des dilemmes dans la recherche d'un régime fiscal équitable et approprié.

En résumé le gouvernement considère que :

Tout ce qui y sont assujettis doivent payer pour qu'il y à une efficacité concernant la fiscalité.

Que ce qui gagne plus, paie plus pour que l'équité entre Etat et société existe.

Il faut permettre de prédéterminer le coût fiscal d'un projet et donc de la rentabilité prévisionnelle.

Il faut donc que le régime fiscal soit :

Efficace, équitable, neutre, stable, et claire.



I-4 Trésor

Il est le service qui assure le rôle d'affecter les recettes fiscales vers les différents bénéficiaires. Les services déconcentrés du Trésor sont hiérarchisés en :

- Trésorerie Générale : au niveau de chaque province
- Trésorerie Principale : au niveau de chaque chef lieu de Région
- Perception principale : au niveau de chaque chef lieu de District

I-5 Droits des douanes

Les droits douaniers s'appliquent sur toutes opérations d'importation ou d'exportation réalisée à Madagascar.

Le taux de la taxe d'exportation est de zéro, tandis que la somme des taux de taxe d'importation et de droit de douanes varie de 5% à 20%.

Les droits douaniers sont composés donc de :

- Taxe d'importation (TI)
- Droit de douanes (DD)
- Taxe à l'exportation (TE)

Chapitre II : LA FISCALITE APPLICABLE A L'INDUSTRIE MINIERE A MADAGASCAR

II.1 Le cadre légal :

Le cadre légal de l'activité minière à Madagascar est régi par le code minier. Tandis que le régime fiscal applicable à l'industrie minière regroupe le Code Général des Impôts CGI, le code minier et les Lois sur les Grands Investissements Minier LGIM.

Le CGI qui regroupe principalement les lois de finance et leurs lois rectificatives ainsi que leurs textes d'applications. En plus il y à aussi le code minier qui nous définit les obligations propres au secteur minier.

II-1-1 Le Code Général des Impôts

La fiscalité du droit commun à Madagascar est régie par le Code Général des Impôts (CGI). Les taux des diverses taxes restent uniques pour toutes les entreprises implantées à Madagascar. Le CGI est renouvelable tous les ans, pourrait présenter une certaine l'instabilité fiscale.

II-1-2 Code Minier

Pour promouvoir le secteur minier, un pays doit avoir une loi minière qui aura pour objet d'offrir un cadre légal au développement de l'industrie minière.

A cet effet, elle doit donner aux investisseurs les encouragements et garanties nécessaires. Ainsi, elle doit fournir le cadre légal permettant à ses opérations de se dérouler sans ajouter d'incertitudes légal ou politique, dans ce cadre les étapes diverses et successives doivent pouvoir être conduites avec sécurité.

II-1-3 L.G.I.M.

D'une manière générale les lois sur les investissements miniers à grandes échelles où L.G.I.M. reposent sur les deux principes :

- L'investisseur a le droit de rechercher et d'exploiter des ressources minières en échange d'engagements spécifiques de sa part qui peut être évalués et suivis.
- Il doit avoir un titre sur et de longue durée garantissant ses droits miniers.

II.2 la garantie de stabilité des investissements miniers

La garantie de stabilité des investissements miniers se résume par les articles 157, 158, 159 du code minier.

En général, les investissements, d'un montant supérieur ou égal à 500.000.000 Ariary peuvent bénéficier de la garantie de stabilité. La garantie de stabilité concerne le régime fiscal, douanier et le régime des changes

II-2-1 La garantie fiscale et douanière

Quand un investisseur lance une nouvelle affaire dans un pays, il prend connaissance de la législation de ce pays.

Le cadre fiscal est l'un des points importants d'une telle étude. Ces calculs risquent d'être bouleversés si les lois fiscales sont modifiées alors qu'il a déjà commencé à travailler.

Ce serait donc un élément appréciable de décision si quelque engagement était souscrit que le régime fiscal applicable à l'industrie minière restera inchangé pendant une durée déterminée.

La stabilité du régime fiscal et douanier garantie au titulaire de titres miniers pendant la durée de validité de leurs titres, les règles d'assiette et de liquidation des impôts, droits et taxes demeureront telles quelles à la date de délivrance des titres et aucune nouvelle taxe ou imposition de quelque nature que ce soit ne sera applicable aux titulaires durant cette période.

Cependant, en cas de diminution des charges fiscales et douanières ou leur remplacement par un régime plus favorable, les secteurs miniers ont le droit d'adopter dans sa totalité.

II.3 Les obligations fiscales de toutes les entreprises

II-3-1 Les taxes et impôts :

a. Fiscalité du droit commun

Comme toute activité, exercée à Madagascar, le secteur minier est soumis au régime fiscal de droit commun prévu dans les dispositions du CGI et des Lois de Finances.

Ce code nous donne alors les obligations fiscales du droit commun. En plus, il y a aussi le code minier qui nous définit les obligations propres au secteur minier.

b. Catégories d'impôts

Selon le Code Général des Impôts (CGI), les impôts sont classés en deux grandes catégories : impôts d'Etat et impôts locaux

b.1) Impôts d'Etat

Les impôts d'Etat sont destinés au Budget Général. Ils sont :

- L'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS)
- L'Impôt sur les Revenus Non Salariaux (IRNS)
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- L'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)
- L'Impôt sur les Revenus des Salariés et Assimilés (IRSA)
- Le Droit d'Accises (DA)

b.2) Impôts locaux

Les impôts locaux sont destinés aux budgets des Collectivités Décentralisées (Régions ou Communes). Ils sont :

- L'Impôt Foncier sur les Terrains (IFT)
- L'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie (IFPB)
- La Taxe Annexe à l'impôt Foncier sur la propriété Bâtie (TAFB)

- La Taxe Sur la Transaction (TST)
- ...,

c. Fiscalité intérieure spécifique

c.1) Droit d'Accises (DA)

C'est un droit perçu sur les produits récoltés, extraits, fabriqués ou importé à Madagascar. Dans le cas des substances minérales, ce droit frappe les pierres précieuses et les pierres fines, les métaux précieux c'est-à-dire les produits de luxe, ainsi que certaines pierres industrielles nécessaires à l'industrie de haute technologie.

- Régime de taxation :
 - pour les produits importés : la valeur imposable en matière de taxe d'importation (déclarations en douanes)
 - pour les produits de fabrication locale : la valeur de production majorée de la marge industrielle.
- Sont exonérés :
 - les produits entrants comme matière première dans la fabrication de produits soumis aux Droits d'Accises.
 - les produits enlevés et transportés du territoire à destination de l'étranger et voyageant sous le lien d'acquit- à caution.

La LF 2007 a apporté une modification sur le taux du DA, il varie de 20 à 180% suivant le produit, mais en ce qui concerne les produits miniers notamment les pierres précieuses brutes, elles sont exemptées donc :

- 0% pour les produits bruts (auparavant 75% en 2005 et 20% en 2006)
- 50% pour les produits ouvragés

Le paiement du droit s'effectue mensuellement au profit du Budget Général (BG).

c.2) Le Droit Spécial sur les Transactions Minières (DSTM)

D'après les dispositions de l'arrêté interministériel N°5371-2005/MEM/MEFB, les acheteurs-exportateurs non-résidents peuvent bénéficier le régime du DSTM en achetant une carte d'achat des pierres.

La base taxable pour les produits achetés ou échangés soumis à la DSTM est la valeur déclarée comme prix d'achat ou comme contre valeur de l'échange.

Le taux du DSTM est fixés à :

- 2% pour les produits bruts
- 0% pour les produits taillés ou travaillées.

Ce droit est perçu par le receveur du Service des Grandes Entreprises intègre au guichet unique à Antananarivo.

II-3-2 Parafiscalités suivant le Code minier

Suivant le code minier, les exploitants miniers doivent payer la parafiscalité :

- Les Frais d'Administration minière décrits par le régime des permis miniers
- Les Redevances Minières perçues sur la première facturation.

d. Frais d'Administration minière annuels par carré (FA)

Ce sont les frais, dus par le titulaire, en recouvrement des coûts des prestations et de la gestion des droits attachés au permis minier. Ils sont fixés par carré et leur montant varie selon le type du permis, ils sont ajusté suivant le taux de variation du DTS du FMI.

Suivant le code minier, l'octroi d'un permis minier nécessite le paiement du FA. Le non-paiement des produits des FA conduit à l'annulation des permis concernés.

Les FA sont gérés par le BCMM. Aussi, le recouvrement de ces frais est du ressort de cet organisme ou de ses antennes dans les chefs lieux de province et/ou région. Ils sont perçus au profit des entités suivantes :



- Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
- Comité National des Mines
- Agence de l'or
- Budget Général pour le compte de la Direction centrale chargée des Mines, de la Direction Interrégionale chargée des Mines concernées, de la Police des Mines
- Collectivités territoriales décentralisées concernées.

e. Redevances Minières

Consternant la redevance minière, 2% de la valeur du produit de la première vente donne lieu à la perception d'une Redevance Minière et d'une Ristourne dont les montants respectifs sont équivalents à **0,60%** et **1,40%** de leur valeur.

Elles sont les seules taxes prélevées auprès des exploitants miniers au profit de l'Etat et des organes de gestion des ressources minérales.

Elles sont gérées et administrées par le Ministère des Mines ; leurs assiettes, liquidations et recouvrements reviennent aux différentes directions (DMG, Direction Inter- Régionales) et elles sont versées au Trésor ou au bureau de perception.

Tableau n° 06 : Répartition de la Redevance Minière et de la Ristourne

ENTITES	REPARTITIONS		TYPES
Commune	60%	1,40%	Ristourne
Région	30%		
Province Autonome	10%		
Agence de l'or	15%	0,60%	Redevance Minière
Cadastre minier	10%		
Budget Général	65%		
Comité Nationale des Mines	10%		

Source : code minier version 2005

II-3-3 Fiscalité de l'exploitation minière à Madagascar

Au cours de l'exploitation, les titulaires de permis miniers sont soumis aux régimes fiscaux suivants :

- Le droit commun,
- Fiscalité spécifique au secteur minier,
- Parafiscalité minière.

II.4 Les méthodes d'impositions du régime fiscal applicable à l'industrie minière malagasy

Les taxes et impôts applicables à l'industrie minière à Madagascar affectent d'une part les coûts fixes et variables d'un projet et d'autre part les profits générés par celle-ci.

Celles qui ont un impact sur les coûts d'un projet sont :

- La redevance minière
- Les impôts fonciers
- Les droits des douanes à l'importation
- Les taxes sur les chiffres d'affaires

Celles qui se basent sur les profits sont :

- L'impôt sur les bénéfices des sociétés
- L'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers

II.5 Tableau récapitulatifs des taxes et impôts

Tableau n° 07 : Récapitulation des taxes et impôts en %

Type d'impôt Bénéficiaire	Base taxable	Taux en [%]		
		Droit commun (CGI)	Grandes Mines (G.I.M)	Petites mines
Impôt Foncier sur les Terrains (IFT) <i>Commune</i>	Valeur vénale à acquitter par le propriétaire ou l'occupant	1%	1%	1%
Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie (IFPB) <i>Commune</i>	Valeur locative des constructions, nouvelles constructions ou additions de construction	2 à 5%	1%	2 à 5%
Taxe Annexe sur l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie (TAFPB) <i>Commune</i>	Valeur locative des immeubles assujettis à l'IFPB ou jouissant d'une exemption de l'IFPB et qui sont affectés à l'usage d'habitation	2 à 5%	1%	2 à 5%



Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) Etat	Résultats obtenus durant les 12 mois de l'exercice précédent	30% de la valeur résiduelle des biens. (minimum 5% ₀ du CA +100 000Ar)	*25% applicable au titulaire et à ses sous-traitants *10% applicable à l'entité de transformation et à ses sous-traitants. *35% applicable au titulaire et l'entité de transformation pour les projets qui visent les pierres précieuses et les métaux précieux. (s'ils réalisent ensembles un TRI après impôt ≥ 20%) *40% si TRI après impôt ≥ 25%	30% de la valeur résiduelle des biens. (minimum 5% ₀ du CA +100 000Ar)
Impôt Général sur les Revenus (IGR) Etat	Traitement, salaires, indemnités, émoluments, pension alimentaire	Jusqu'à 6 000 Ar : 2% 6 000 à 10 000Ar : 2% 10 000 à 20 000Ar : 10% 100 200 à 150 000 : 15% 150 200 à 1000 000 : 20% 200 200 à 300 000 : 25% 300 200 à 500 000 : 30% + 500 000 : 30%	*35% applicable au personnel expatrié employé à Madagascar	*35% applicable au personnel expatrié employé à Madagascar



Impôt sur les Revenus des Salariés et Associés (IRSA) Etat	salaires, indemnités, rémunération, avantages en nature (véhicule, loyer...)	*Pour les employés 300Ar : - de 150 000Ar 2% : 151 000 à 250 000 10% : 251 000 à 500.000 15% : 501.000 à 750 000 20% : 751 000 à 1 000 000 25% : 1 001 000 à 1 500 000 30% : 1 501 000 à 2 500 000 35% : + 2 500 000	*Pour les employés 300Ar : - de 150 000Ar 2% : 151 000 à 250 000 10% : 251 000 à 500.000 15% : 501.000 à 750 000 20% : 751 000 à 1 000 000 25% : 1 001 000 à 1 500 000 30% : 1 501 000 à 2 500 000 35% : + 2 500 000 000	*Pour les employés 300Ar : - de 150 000Ar 2% : 151 000 à 250 000 10% : 251 000 à 500.000 15% : 501.000 à 750 000 20% : 751 000 à 1 000 000 25% : 1 001 000 à 1 500 000 30% : 1 501 000 à 2 500 000 35% : + 2 500 000
Impôt Synthétique (IS) Etat	Regroupe	6% du CA	6% du CA	6% du CA
Droit des Douanes (DD) Taxe d'Importation Etat	Valeur des importations y compris les frais et taxes autres que la TVA	20%	5%	-
Timbre Douanier Administration des douanes	Valeur déclarée de tout bien importé	1%	1%	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) Etat	Importation de biens remis ou services rendus, en paiement de marchandises biens ou services que le redevable se livre	20% 0% pour les exportations *2008	20% 0% pour les exportations *2008	20% 0% pour les exportations *2008
Droit d'Accise (DA) Etat	Produits récoltés extraits, fabriqués ou importés	Variable : 20% - 135%	0%(produits brute)	Variable : 20% - 135%



Réduction d'impôt sur investissement	-	50% de l'investissement réalisé reportable sur une période de 3 ans	-	-
Taxe sur les Transferts TFT <i>Etat</i>	Montant brut des transferts tous frais compris	15%	15%	-
Impôt sur les Revenus Capitaux Mobiliers (IRCM) <i>Etat</i>	Dividendes, intérêt	15%	10%	-

Source : Code général des impôts 2007

Chapitre III : IMPACT DE LA FISCALITE MINIERE SUR L'ECONOMIE NATIONALE

III.1 Situation des recettes fiscales

Bien que les produits de l'exploitation minière continuent de n'enrichir essentiellement que quelques trafiquants, les recettes fiscales commencent à porter leurs fruits. Même si pour l'heure actuel, la part du secteur minier est entre 1 à 4% du PIB national, et 1% des exportations, l'implantation de quelques grandes mines à une hausse très conséquente des recettes.

III.2 Part des différents impôts et taxes dans la recette fiscale

L'évolution globale de recettes fiscales minières collectées durant les trois dernières années est très faible (Cf. *tableau N°12*). Ce qui implique le faible recouvrement au niveau des services fiscaux. De ce fait, la courbe de recette varie en fonction des impôts dus par les contribuables et par le dynamisme des percepteurs à appréhender et à recouvrer les impôts.

- ❖ La part de quelques impôts dans la recette obtenue

Tableau n° 08: Répartition des impôts et taxes dans la recette perçue par l'administration fiscale

Impôts	Part en %
TP	57,68
IRNS	20,06
IBS	10,91
DA	0,20
TVA/TST	11,15

Source : Direction des taxes et impôts (DTI), décembre 2007

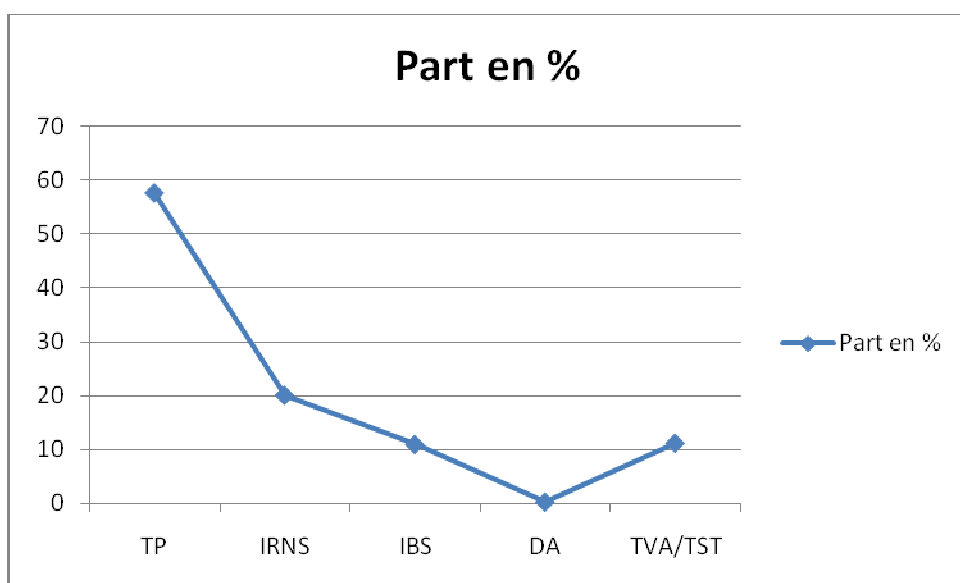


Figure n° 04 : Représentant le taux de participation, des impôts et taxes dans la recette

- ❖ Tableau de variation de recouvrement des taxes et impôts à chaque année d'exercice.

Tableau n° 09: Taux des montants recouverts à chaque année d'exercice

Année	Rapport en %
2005	4,60
2006	5,45
2007	6,11

Source : DTI, novembre 2007

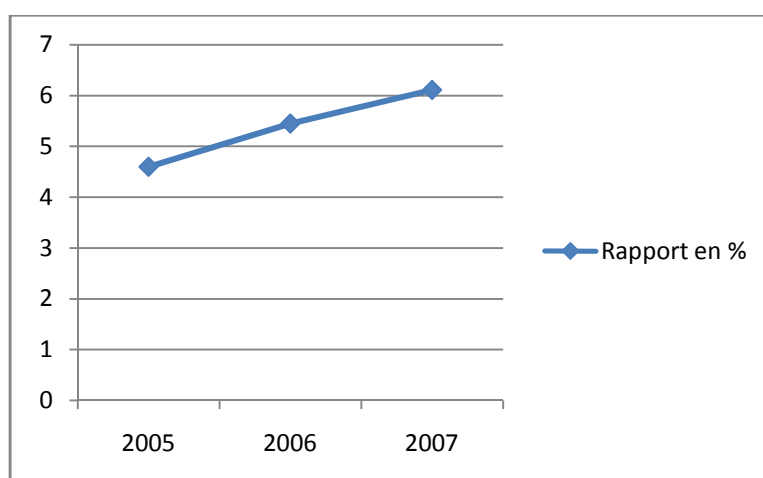


Figure n° 05 : Variation de recouvrement des taxes et impôts à chaque année d'exercice

De l'année 2005 à 2007, le taux des taxes et impôts recouvrés est inférieur à 10%, ce qui implique le faible recouvrement au niveau des centres fiscaux.

❖ La part de la Redevance Minière dans la recette fiscale minière

Tableau n° 10: Tableau récapitulatif sur les versements annuels des redevances minières durant l'année 2001 à 2007

Années	Prévision	Montant perçu	Non paye
2001	325 986 139,60	141 110 899,40	184 875 240,20
2002	4 251 775 959,40	135 079 509,4	4 116 696 450,00
2003	3 019 802 970,90	92 022 792,40	2 927 780 178,50
2004	342 381 312,80	209 829 289,04	132 552 023,76
2005	487 936 995,57	310 129 248,00	177 807 747,57
2006	350 541 552,13	289 112 286,6	61 429 265,53
2007(end to april)	-	27 154 616,00	-

Vu que le montant de la redevance minière perçu par l'administration minière dans chaque année d'exercices est toujours inférieur à la prévision, ce qui vérifie la faible participation de la recette fiscale minière au budget de l'Etat.

A titre d'exemple, la part des impôts et taxes miniers perçus par les pierres précieuses dans la totalité de la recette fiscale sont comme suit :

Tableau n° 11: Contribution de la recette fiscale perçue par les pierres précieuses à la recette globale

Année	Recettes fiscales national total en Milliards d'Ar	Impôts et taxes (pierres précieuses) en Million d'Ar	Part en %
2004	950	186,34	0,02
2005	1000	10,49	0,001
2006	1170	12,7	0,01

Source : DTI 2006.

On en déduit donc que, les recettes fiscales réunis par la filière pierres précieuses aux recettes fiscales de l'Etat est très minime.

Le tableau suivant nous montre la part de la recette fiscale minière à la recette fiscale de l'Etat durant les 3 années de 2005 à 2007.

Tableau n° 12: Récapitulation des impôts et taxes par année d'exercice

Année	Recette fiscale minière collectées (en milliards d'Ar)	Recette fiscale collectées (en milliards d'Ar)
2005	20,5	1000
2006	21,1	1259,2
2007 (provisoire)	23,8	1492

Source : Loi des finances 2007.

III.3 Taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale est l'un des critères indicateurs de développement pour un pays, le tableau suivant résume le taux de pression fiscale de Madagascar de 2000 à 2005.

Tableau n° 13 : Evolution du taux de pression fiscale de 2005 à 2007

Années	Taux de pression fiscale totale en [%]	Taux de pression fiscale minière en [%]
2005	10	0,205
2006	9,5	0,083
2007	10,2	0,162

Source : INSTAT, janvier 2008+Tolotra sy Tinady 17/01/08

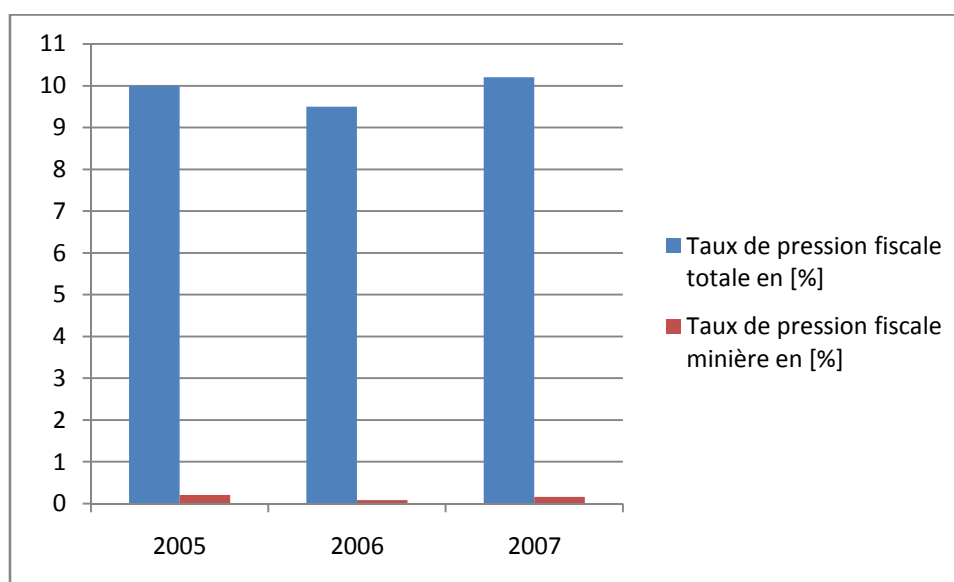


Figure n° 06 : Courbe de variation du taux de pression fiscale de 2000 à 2007

A partir de ces données précédentes on n'en déduit que la part de la fiscalité minière sur l'économie nationale est très insuffisante.

D'après le chapitre III, on peut dire que la contribution de la recette fiscale minière au développement économique de Madagascar est très faible. C'est pour cette raison qu'on va regarder au plus près dans le chapitre IV les sources de cette faiblesse.



Chapitre IV : LES PROBLEMES DE LA FISCALITE MINIERE A **MADAGASCAR**

Malgré la révision des certaines améliorations de la fiscalité pendant les sept dernières années (2000 – 2006), la part de la recette fiscale ne reflète pas le dynamisme de l'activité.

Les compagnies minières ont, en matière fiscale, des préoccupations qui leur sont propres et qui tiennent compte des caractéristiques de l'activité minière, à savoir le caractère aléatoire de toute opération de recherche minière, le montant souvent très élevé des frais de recherche, puis des investissements à effectuer en matière d'infrastructures durant l'exploitation.

A cet effet, ces problèmes peuvent être résumés comme suit :

- Les coûts fiscaux grevant les dépenses de recherche doivent être aussi réduites que possible et que ces dépenses, lorsqu'elles se révèlent infructueuses soient admises en déduction de bénéfice réalisé par la compagnie ;
- Les coûts fiscaux grevant l'activité de production doivent être en rapport avec la rentabilité de l'opération ;
- Les coûts fiscaux entraînés par l'association avec d'autres compagnies minières qui partagent les risques et les coûts doivent être aussi réduits que possible.

IV.1 Problèmes sur les activités minières :

Les activités minières sont soumises, d'une part aux obligations propres au secteur, et d'autre part à la fiscalité du droit commun. L'existence des ristournes sur la production au profit des collectivités locales fait donc créer une double taxation.

IV.2 Problèmes sur la fiscalité du droit commun :

D'une manière générale les problèmes de la fiscalité du droit commun sont basés sur :

- Eloignement du service fiscal par rapport au site d'exploitation pour les artisans miniers.
- Insuffisance de moyens humains et matériels de l'administration fiscale pour appréhender les personnes imposables.

Ces deux cas favorisent donc la prolifération du secteur informel et la commercialisation hors circuit officiel des pierres précieuses engendrent un manque à gagner important dans les recettes fiscales.

IV.3 Problèmes sur les redevances minières

La redevance minière est établie sur un système déclaratif. Mais en général, les produits déclarés par les exploitants ne sont pas conforme à la réalité, surtout pour les pierres précieuses et les pierres fines ce qui a un impact sur les recettes fiscales.

Les défauts de laboratoire provincial au niveau de test, la valeur imposable de la redevance minière est contrôlée et ajustée éventuellement au niveau de la direction centrale. Après ce contrôle, la valeur de base définitive de la redevance, est notifiée à la direction provinciale d'origine pour l'établissement du titre de perception à délivrer à l'exploitant aux fins des paiements auprès du trésor.

IV.4 Problème au niveau de l'organisation institutionnelle

D'une part, l'administration minière ne dispose pas des ressources suffisantes comme des ressources humaines et matérielles, pour assurer les contrôles et les suivis des exploitants miniers. En plus un manque de transparence et de contrôle financier dans les institutions gouvernementales a mené à un pillage des avoirs de l'Etat par quelques dirigeants en place. Ceux-ci ont puisé dans les caisses de l'Etat et détourné les revenus dans des autres fonds.

D'autre part, les services ne sont pas totalement déconcentrés jusqu'au niveau communal. L'administration fiscale et minière ne dispose pas de représentant local au niveau des communes. Alors, les informations ne sont



pas transmises aux services chargés de gérer les statistiques et de recouvrer les impôts et taxes.

Donc l'administration aisée du régime fiscal réduira le coût fiscal de perception de l'impôt et le risque d'une évasion fiscale.

PARTIE III : ÉTUDE POUR
L'OPTIMISATION DES REVENUS
FISCAUX

Les revenus provenant des compagnies minières, sous la forme des impôts et taxes, ou d'autres types de paiement devraient constituer un moteur important à la croissance économique et au développement social du pays. Pourtant, l'absence d'attitude redevable et de transparence en ce qui concerne les revenus sont capables d'augmenter la mauvaise gouvernance, et d'aboutir à des cas de corruption, de conflit et de pauvreté.

A Madagascar, l'activité extractive est généralement réalisée par deux types d'exploitation à savoir industrielle et artisanale.

Si on tient compte de la productivité, l'exploitation mécanisée est la meilleure technique de donner des rendements fiables et viables. Mais on constate que cette activité est dominée par des mines artisanales surtout dans les zones à forte potentialité de pierres précieuses. Par ailleurs, les ressources fiscales et parafiscales provenant des mines artisanales sont très faibles. Le taux de pression fiscale ne dépasse pas 1% (Cf. : *tableau13*) car la filière est dominée par les secteurs informels, et la corruption.

C'est pour cette raison qu'on va essayer de contribuer à l'optimisation des revenus fiscaux

Cette étude a pour but d'augmenter les recettes fiscales du secteur minier. Mais comment faire ?

Dans le cas de notre étude, compte tenu des divers problèmes évoqués dans les chapitres précédents nous proposons les axes principaux ci-dessous :

- Augmentation des nombres des contribuables
- Renforcer les mécanismes de contrôle
- Renforcer la transparence
- Création d'une taxe à l'exportation

Chapitre I : AUGMENTATION DES NOMBRES DES CONTRIBUABLES.

Pour pouvoir augmenter les nombres des contribuables il s'avère nécessaire de réaliser les propositions suivantes :

I-1 Restaurer le recensement des artisans miniers.

En réalité beaucoup des artisans miniers ne possèdent pas ni de permis d'exploitation, ni d'autorisation de transformation. Donc il est recommandé à l'Etat de faire le recensement de ces artisans pour que leurs activités aient des impacts directs dans le secteur minier surtout dans l'économie de l'Etat.

I-2 Mettre en place un régime attractif et compétitif.

Pour pouvoir améliorer le taux de pression fiscal il est nécessaire de mettre en place ***un régime fiscal incitatif***, pour mieux attirer les investisseurs ***et compétitif*** par rapport à d'autre pays.

Pour ce faire, il faudrait par exemple diminuer les dossiers à fournir et simplifier les procédures administratives pour que le régime fiscal soit incitatif. En outre, il faudrait aussi harmoniser les taux des impôts avec les dividendes, ainsi que la redevance minière avec les impératifs de la concurrence internationale.

Par exemple des taux d'IBS différents selon le montant des bénéfices pour encourager les petits exploitants. Nous proposons donc d'appliquer une discrimination fiscale au niveau des activités minières.

I-2-1 Discrimination fiscale

La discrimination fiscale est un aspect essentiel de la politique fiscale. Nous entendons ici par discrimination fiscale le fait de traiter une catégorie d'entreprises minières différemment des autres.

Nous proposons donc que les taux des impôts et taxes qu'on doit collecter par les grandes entreprises minières ne soient pas identiques à celles des petites entreprises.

Cette discrimination peut prendre différentes formes mais généralement elle est liée à l'un des trois paramètres suivants : la nature du produit exploité, la taille de la mine et la « nationalité » de l'entrepreneur.

I-2-2 Cadre légal et juridique

De l'ordre général, nous proposons à l'Etat d'établir des lois spéciales pour les petits exploitants. En plus, partant de principes analogues aux opérations de sensibilisation contre le SIDA, il est aussi nécessaire pour l'Etat de s'engager à résumer en Malagasy et vulgariser tous les textes législatifs, surtout ce qui concernent les petites exploitations. Cette recommandation a pour but d'attirer les petits exploitant de remplir leurs obligations.

I-3 Simplifier les mécanismes de prélèvements fiscaux.

I-3-1 Cadre fiscal

Ainsi, compte tenu des revenus fiscaux et parafiscaux minimes provenant par le secteur minier, nos solutions sur le cadre fiscal se baseront sur l'amélioration des services du fisc. Le renforcement et le renouvellement au niveau des administrations concernant la fiscalité, en augmentant les ressources humaines et matérielles.

I-3-2 Consolidation sur le recouvrement fiscal.

Pour mieux consolider le recouvrement fiscal il est très important de renforcer les moyens humains. Il est très important que les agents du fisc soient compétents, connaître le domaine minier et capables à discuter avec les sociétés minières surtout avec les artisans miniers. En plus l'amélioration des moyens matériels s'avère aussi nécessaire.

a- Sur le moyen de recouvrement

À propos des missions de l'équipe fiscale, il faut que les agents du Fisc ne tiennent pas seulement le rôle d'appréhender la matière imposable mais aussi d'informer et d'aider les contribuables surtout les artisans miniers à remplir leurs obligations fiscales et à faire connaître leur droit. Pour mieux

réaliser ses missions, il est recommandé de former les personnels de la commune pour soutenir les agents du fisc, et leur donner des commissions sur les paiements pour les encourager.

En outre les agents doivent équiper par des matériels adéquats pour remplir leurs missions.

b- Sur le lieu de recouvrement

Il est temps de mieux déconcentrer les centres fiscaux vers les 1700 Communes pour sécuriser les recettes et améliorer le rapprochement vers les contribuables.

Les propositions ci-dessus ont pour finalité d'améliorer la recette fiscale minière afin d'augmenter les paramètres macro-économiques de Madagascar.

I-4 Faciliter les procédures administratives.

Il serait à prévoir une administration minière rattachée à la Mairie se chargera, des délivrances de permis pour les petits exploitants (muni de brochures de résumés des lois en Malagasy).

Parallèlement à la publication du code minier en malgache, il est nécessaire de publier un fascicule pour informer aux groupes cibles les avantages de la légalisation et désavantages du caractère informel, et pour détailler les démarches à accomplir pour avoir un statut légal. La brochure indique à quelle institution le mineur intéressé doit s'adresser pour obtenir les papiers et informations nécessaires. Ce qui sera d'une grande aide pour les mineurs et autres intéressés par exemple pour l'obtention d'une concession minière.

➤ Propositions faites pour combattre les conséquences des ruées

Mesures à moyen terme

- Travailler sur la possibilité légale de délivrer des permis de petite taille adaptés aux situations de ruées. Ces petits permis devraient avoir toutes les qualités des grands permis (possibilités de cession, vente,

location, etc.) mais devraient avoir une durée de vie plus courte (renouvellement tous les 6 mois par exemple)

- Effectuer des campagnes de sensibilisation en malgache auprès des mineurs portant sur les savoirs de base sur les pierres précieuses: l'exploitation, les couleurs et les qualités, les prix internationaux sur les brutes et les taillées, les instruments pour exploiter les pierres précieuses, ainsi que leurs obligations fiscales.

Mesures à long terme

- L'introduction de systèmes de micro finance pour permettre de garder une partie de la production dans le pays afin de tailler les pierres et d'améliorer la valeur ajoutée
- Renforcer les contrôles d'exportation, pour éviter l'exportation illégale

I-5 Amélioration sur l'utilisation des revenus

L'Etat doit améliorer l'utilisation des revenus fiscaux pour pouvoir inciter les exploitants miniers de payer leurs taxes et impôts. A cet effet l'utilisation de recettes fiscales obtenues doit avoir des impacts directs sur la vie quotidienne des mineurs et leur famille. Par ailleurs, il faut que les initiatives de développement soient toujours concordantes avec les besoins des populations.

Par exemple, nous proposons d'utiliser 50% des recettes fiscales obtenus pour la fabrication des infrastructures de base, afin de favoriser le développement du secteur. En plus, une part des redevances et taxes des compagnies minières doivent verser aux autorités locales, celles-ci acquièrent des moyens de politique de développement local.

I-6 Formalisation des informels

Bien que la loi minière requière que tout lot de minéraux ou des produits miniers extraits, transporté ou transformés soient accompagnés d'un laissez passer (LP), il existe un commerce florissant de LP falsifiés servant à camoufler la production du secteur informel.

Afin de contribuer à l'éradication du marché basé sur de faux LP, nous proposons à l'Etat de :

- D'organiser au moins une fois par an une commercialisation directe des produits provenant des petites exploitations surtout les pierres précieuses et l'or, sous forme de foire nationale ou internationale.
- Faciliter les procédures de la création d'usine de transformation, particulièrement l'usine de fabrication des bijoux, la lapidairerie,...
- Mettre en place un circuit commercial visible et hiérarchisé.

Chapitre II : RENFORCEMENT DES MECANISMES DE CONTROLE.

Les propositions ci-dessous ont pour but de diminuer et/ou d'éviter les activités illégales ainsi que la corruption.

II.1 Au niveau des administrations.

Les Régions sont responsables du suivi et du contrôle technique de toutes les activités de carrières selon l'article 14 du Code minier.

Nous proposons d'autre part d'installer un établissement autonome dans toutes les vingt deux régions, qui comportera un laboratoire moderne pour l'évaluation des pierres en « qualités » (des spécialistes en pierres, des gemmologues), en parallèle avec un bureau de contrôle des productions, « quantités ».

En plus il faut renforcer les surveillances des activités extractives au niveau communal.

Par exemple, les responsables de la commune doivent avertir les exploitants les commerçants et les transformateurs illégaux (sans permis ni autorisations).

II.2 Au niveau de la police minière

Du point de vue contrôle il est très important de renforcer les polices minières par des agents compétants dans le domaine minier.

La police minière seront composées, par des agents du fisc, des responsables environnementaux, des agents de police ou gendarmes. Leur travail d'inspecteur sur terrain doit être suivi d'un établissement de rapport journalier.

Ces tâches confiées a la police minière nécessitent une mise en place d'Agence de suivi (conseil sur les techniques de travail en particulier) qui peut être assurée par la police minière elles-mêmes ou une ONG.

Vu les réformes pour la politique de décentralisation de l'administration minière à Madagascar, nous proposons de :

- Mettre en place aux communes un organisme chargé du contrôle des activités minières. Cet organisme est composé par des équipes expérimentées surtout en domaine minier, pour bien contrôler les produits déclarés (en qualité et quantité) par les exploitants, en particulier pour les petits exploitants.
- Transférer aux communes les obligations environnementales des petits exploitants miniers.

II.3 Renforcement de contrôle à l'exportation

La mesure la plus importante pour contrôler les exportations informelles à Madagascar, il faut renforcer les mesures de contrôle dans les aéroports internationaux pour diminuer les fuites de pierres non déclarées.

Pour dépasser cette situation, nous proposons d'externaliser les douanes et le contrôle à l'exportation aux frontières. Ces services devraient être proposés et sous-traités par des entreprises privées opérant sous la surveillance du gouvernement. La rémunération des services devrait être directement liée au taux de recouvrement de taxes d'exportation par le contrôle des douanes.



II.4 Mise en place des Comptoirs des pierres

L'établissement des comptoirs des pierres appartient à l'Etat, surtout dans les gros sites de production s'avéra aussi nécessaire. Le rôle du Comptoir consiste d'une part d'acheter les produits provenant de la petite exploitation avec un prix compétitif, et d'autre part, contrôler la quantité de production provenant des exploitants, en plus fournir des informations techniques et économiques sur la qualité et la valeur marchande des pierres et en fin, de faciliter les diverses transactions sur les matières produites dans les zones.

Chapitre III : RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE.

Pour rendre optimal les revenus fiscaux, il faut donc renforcer la transparence des recettes du secteur minier et de leurs utilisations.

D'abord, il est important de déclarer tous les paiements que les compagnies minières versent à l'Etat. Et en suite, tous les montants reçus par les compagnies minières.

Le renforcement de la transparence des revenus donnera les moyens aux citoyens et aux institutions de demander des comptes à leurs gouvernements. Il rendra plus difficile toute pratique de mauvaises gestions ou de détournement des fonds.

Cette idée devrait en outre bénéficier l'amélioration de l'environnement commercial de notre Pays en attirant des investissements.

L'importance de la transparence est de combler les lacunes de la malédiction des ressources naturelles. Et en plus, de s'assurer que les produits miniers sont le moteur d'une croissance économique longue et durable.

Chapitre IV : CREATION D'UNE TAXE ADDITIONNELLE

Dans la mesure où il n'existe pas de taxe à l'exportation et que la taxation des petites entreprises minières s'avère inefficace, il est recommandé de créer une taxe additionnelle et de supprimer progressivement les réductions fiscales.

IV.1 Créer une taxe d'exportation. (Mesure à long terme)

Cette taxe d'exportation remplacerait et/ou inclurait le paiement de la redevance minière et devrait être partiellement déductible des taxes sur les bénéfices et les revenus. Car un régime fiscal intéressant doit privilégier l'imposition sur le revenu plutôt que la perception de redevances (entre 1 à 2%).

Cette taxe pourrait être payable directement à l'aéroport et le reçu pourrait en même temps servir de licence d'exportation pour les pierres. De même, toutes les exportations non taxées ou sans laissez-passer doivent être contrôlées et sanctionnées sévèrement.

Premièrement, ce système représente un assez faible montant de taxe à payer pour l'exportation, ce qui ne justifierait pas le risque de frauder et d'exporter les pierres illégalement. Deuxièmement, ce système permettrait d'éviter les procédures longues et difficiles actuellement en place. Troisièmement, les taxes seraient directement perçues par l'autorité minière. Enfin, le système laborieux des laissez-passer deviendrait superflu.

IV.2 Suppression des exonérations fiscales.

Vu la hausse de la demande mondiale en matière première, il est aussi recommandé de supprimer progressivement les réductions fiscales pour une amélioration adéquate des recettes fiscales surtout pour les grandes mines.



Chapitre V : OPTIMISATION DE LA FISCALITE MINIERE EN PARALLELE AVEC LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Les impacts environnementaux miniers les plus importants sont la pollution, l'usage des ressources et la santé et la sécurité des travailleurs.

Ainsi, d'une politique contraignante, voire volontariste dans ce domaine, il s'agirait d'adopter une politique incitative ou dissuasive par la fiscalité.

En effet, la fiscalité, par son impact psychologique, oriente le comportement économique de tel ou tel contribuable.

Ceci étant, la taxation des déchets miniers va dans le sens d'une certaine menace.

Mais de manière incitative, la réduction d'impôt pour toute entreprise qui effectuerait une installation anti-polluante pourrait mieux orienter le comportement des compagnies minières dans le sens de la protection de l'environnement. Mais dans le cas contraire, il faut taxer lourdement toute entreprise qui ne respecte pas les obligations environnementales.

CONCLUSION

De son contexte géologique, Madagascar est réputé à avoir un potentiel minier important. Le secteur minier n'a pu apporter jusqu'à présent qu'une participation moindre dans l'économie nationale.

Avec l'implantation, des grandes compagnies minières internationales comme QMM, SHERITT, et PAM, l'espérance de la relance des activités minières pour assurer un développement industriel rapide et durable dans le pays grandit au fil du temps.

Voulant profiter de cette circonstance favorable, l'Etat Malagasy renforce actuellement d'une manière active à la réforme du secteur minier pour pouvoir attirer davantage les investissements directs étrangers.

Dans le cadre de la libération de l'économie, le renouvellement fiscal joue un rôle important.

En particulier pour le secteur minier, l'intérêt du présent mémoire est d'entamer des réflexions sur la fiscalité minière. Par ailleurs, pour rendre optimale des revenus fiscaux, l'amélioration d'un régime fiscal n'est pas la seule issue permettant d'attirer les investisseurs potentiels étrangers et locaux. D'autres facteurs tels que la réforme institutionnelle, la stabilité politique, et le renforcement des contrôles...sont aussi importants.

Mais actuellement, il n'existe pas de régime fiscal idéal. Lorsqu'on élabore une politique fiscale pour le secteur minier, il faut tenir compte de la spécificité du pays. Cela dites, les méthodes qui permettent d'atteindre les objectifs fiscaux sont bien connues, éprouvées et largement appliquées. Les instruments de base de la fiscalité se ressemblent de plus en plus à mesure que les nations regardent au-delà de leurs frontières pour intégrer leur industrie dans l'économie mondiale.

ANNEXES

Annexe 1

Quelques définitions apparues dans cet ouvrage :

- **Produit intérieur brut (PIB)** : le total au niveau de l'utilisation finale des biens et services d'une économie produit par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la répartition des droits sociaux entre nationaux et étranger.
- **Produit national brut (PNB)** : le total de la valeur ajoutée nationale et étrangère revenant aux résidents, calculés sans opérer des déductions pour la dépréciation.
- **Valeur ajoutée** : représente la contribution productive propre d'une entreprise (= valeurs des biens et service produit – valeur des consommations intermédiaires).
- Taux de pression fiscal =
$$\frac{\text{recettes fiscales}}{\text{PIB}}$$

Annexe 2 :

Année	Valeur en milliards d'Ariary
2000	47,356
2001	23,243
2002	31,690
2003	36,120
2004	59,167
2005	66,81
2006 (to end Octobre)	86,96

Source : INSTAT, décembre 2007

Annexe 3

MINERAUX	LOCALISATION	RESERVES en tonne	TENEUR en %
Barytine	Andavakoera	500.000	
Bauxite	Analavory Manantenina Andranovato	4M 120.000.000 25M	54 38
Bitume	Bemolanga	1Milliads	
Calcaire et dolomie	Antsirabe Ambatondrazaka	23M 1,5M	
Charbon	Sakoa	60M +500M	17 Cendreux
Chromite	Ankazotaolana Andriamena Ranomena	1,7M 3M 750.000	
Cuivre	Ambatovarahina Besakoa	11.000 5.000	
Fer	Soalala Ambatovy Bekisopa	380M 38M 10M	32-35 47 60
Graphite	Andasibe		
Gypse	Ankay	100.000	
Ilménite	Taolagnaro : - Mandena - Petriky - Ste Luce Manantenina Mandrare	700M 400M 600M 17,04M 2M	
Kaolin	Ampanihy	2M	
Marbre	Ambatofinandrahina		
Monazite	Taolagnaro	100.000	
Nikel	Ambatovy	1M	
Phlogopite	Tranomaro		
zircon	Taolagnaro	120.000	

Source : DMG

Annexe 4

Valeur de l'exportation des pierres précieuses :

ANNEES	2004	2005	2006
QUANTITE (tonnes)	70.75	95.08	116.52
VALEUR (milliards)	12.32	25.28	31.35

Source : Journal du secteur minier Malagasy « Ny HARENANTSIKA »

Annexe 5

Valeur de l'exportation de la chromite et du graphite :

		2004	2005	2006	2007
Chromite	Valeur	5,9	12,10	13,47	13,91
	Quantité	83,50	178,56	169,56	195,76
	Prix unitaire	0,10	0,08	0,08	0,07
Graphite	Valeur	3	2,93	3,26	3,36
	Quantité	7,9	8,06	7,65	8,83
	Prix unitaire	0,40	0,47	0,43	0,38

(Valeur en millions de DTS, Quantité en milliers de tonnes, valeur unitaire en DTS/kg)

Source : INSTAT

Annexe 6.

Part du PIB minier au PIB du secteur secondaire

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB minier/PIB secondaire	1,5%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%

Source : INSTAT, Décembre 2007

BIBLIOGRAPHIE

➤ Livre :

[1]. Ramiandrisoa Tovoniaina : Problème de la fiscalité, stratégie économique de la fiscalité minière

Mémoire de fin d'étude ESPA, filière MINES 1998

[2]. Ministère des MINES : Journal du secteur minier Malagasy « Ny HARENANTSIKA »

Du mois d'Avril 2007

[3]. Projet de loi n°025/2005 portant modification de certaines dispositions de la loi n°99-022 portant code minier

Du 13 juillet 2005

[4]. Code général des impôts

Edition 2006

[5]. Loi de finance

Edition 2007

[6]. Encyclopédie encarta

Version 2006

[7]. Code minier

Edition: 2005

[8]. Atlas de l'industrie mondiale

Edition 2005

[9]. Ralijaona Andry : Mining journal spécial publication

Types : brochure

[10]. Banque Mondiale : L'économie austral / Novembre 2006

Types : Journal

➤ cybérographie:

[11]. www.bcomm.mg

[12]. www.madagascar.gouv.mg

[13]. www.INSTAT.mg

[14]. www.mem.gouv.mg

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS	I
SOMMAIRE	II
LISTE DES ABREVIATIONS	III
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTES DES FIGURE	V
INTRODUCTION	
GENERALITES:	3
I. PLACE ACTUELLE DU SECTEUR MINIER DANS L'ECONOMIE NATIONALE. [9], [10], [13]	3
II. PLACE ACTUELLE DU SECTEUR MINIER MALAGASY EN AFRIQUE AUSTRALE.	4
PARTIE I : LE SECTEUR MINIER A MADAGASCAR	
CHAPITRE I : POLITIQUE MINIERE MALAGASY	6
I-1 OBJECTIFS	6
I-2 LA POLITIQUE MINIERE MALAGASY.....	6
I-2-1 <i>Historique</i>	6
I-2-2 <i>Les principes de développement pour le secteur minier</i>	7
I-3 PLAN D'ACTION POUR LA REALISATION DE CETTE POLITIQUE	8
I-4 MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N°99-022	9
CHAPITRE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER DANS LE CADRE DU M.A.P	10
II.1 LES AXES STRATEGIQUES	11
CHAPITRE III : SITUATION DU SECTEUR MINIER MALAGASY. [13].....	12
III-1 EVOLUTION DE L'EXPORTATION DES SUBSTANCES MINERALES (2000 A 2006)	12
III-2 L'EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT MINIER A MADAGASCAR.....	15
III-2-1 <i>Les potentialités du secteur minier à Madagascar</i>	16
III-2-2 <i>Exemple des principales réserves géologiques minérales identifiées à Madagascar</i>	17
III-3 SITUATION DES PERMIS MINIER.....	19
III-3-1 <i>Les statistiques du BCMM :</i>	19
CHAPITRE IV : LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER	20
IV.1 LES PRINCIPAUX PROBLEMES :.....	20
IV-1-1 <i>Manque de données géologiques (risque)</i>	20
IV-1-2 <i>Infrastructure de base insuffisante</i>	20
IV-1-3 <i>Manque de professionnalisme des exploitants</i>	21
IV-1-4 <i>Service administratif non performant</i>	21
IV.2 PROBLEMES PARTICULIERS DES PETITES MINES (FILIERE OR ET PIERRES PRECIEUSES) :	22

IV-2-1	Des problèmes face à l'activité minière.....	23
IV-2-2	Problème d'encadrement	24
PARTIE II : LE CADRE FISCAL DU SECTEUR MINIER A MADAGASCAR		
CHAPITRE I :	LA POLITIQUE DE LA FISCALE MINIERE A MADAGASCAR	25
I-1	GENERALITES.....	25
I-2	L'OBJET DE LA FISCALITE.....	25
I-3	LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA FISCALITE.....	27
I-3-1	Les buts et les préférences du gouvernement sur la fiscalité	27
I-3-2	Le renouvellement fiscal de l'année 2005	27
I-3-3	Stratégies économiques	28
I-4	TRESOR	29
I-5	DROITS DES DOUANES	29
CHAPITRE II :	LA FISCALITE APPLICABLE A L'INDUSTRIE MINIERE A MADAGASCAR	30
II.1	LE CADRE LEGAL :	30
II-1-1	Le Code Général des Impôts	30
II-1-2	Code Minier	30
II-1-3	L.G.I.M.	30
II.2	LA GARANTIE DE STABILITE DES INVESTISSEMENTS MINIERES	31
II-2-1	La garantie fiscale et douanière.....	31
II.3	LES OBLIGATIONS FISCALES DE TOUTES LES ENTREPRISES.....	32
II-3-1	Les taxes et impôts :	32
II-3-2	Parafiscalités suivant le Code minier.....	34
II-3-3	Fiscalité de l'exploitation minière à Madagascar.....	36
II.4	LES METHODES D'IMPOSITIONS DU REGIME FISCAL APPLICABLE A L'INDUSTRIE MINIERE MALAGASY	36
II.5	TABEAU RECAPITULATIFS DES TAXES ET IMPOTS.....	37
CHAPITRE III :	IMPACT DE LA FISCALITE MINIERE SUR L'ECONOMIE NATIONALE.....	41
III.1	SITUATION DES RECETTES FISCALES	41
III.2	PART DES DIFFERENTS IMPOTS ET TAXES DANS LA RECETTE FISCALE	41
III.3	TAUX DE PRESSION FISCAL.....	45
CHAPITRE IV :	LES PROBLEMES DE LA FISCALITE MINIERE A MADAGASCAR	46
IV.1	PROBLEMES SUR LES ACTIVITES MINIERES :	46
IV.2	PROBLEMES SUR LA FISCALITE DU DROIT COMMUN :.....	46
IV.3	PROBLEMES SUR LES REDEVANCES MINIERES	47
IV.4	PROBLEME AU NIVEAU DE L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	47
PARTIE III : ÉTUDE POUR L'OPTIMISATION DES REVENUS FISCAUX		
CHAPITRE I :	AUGMENTATION DES NOMBRES DES CONTRIBUABLES.	50

I-1	RESTAURER LE RECENSEMENT DES ARTISANS MINIERES.....	50
I-2	METTRE EN PLACE UN REGIME ATTRACTIF ET COMPETITIF.....	50
I-2-1	<i>Discrimination fiscale</i>	50
I-2-2	<i>Cadre légal et juridique</i>	51
I-3	SIMPLIFIER LES MECANISMES DE PRELEVEMENTS FISCAUX.....	51
I-3-1	<i>Cadre fiscal</i>	51
I-3-2	<i>Consolidation sur le recouvrement fiscal</i>	51
I-4	FACILITER LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES.....	52
I-5	AMELIORATION SUR L'UTILISATION DES REVENUS	53
I-6	FORMALISATION DES INFORMELS	53
CHAPITRE II :	RENFORCEMENT DES MECANISMES DE CONTROLE.....	54
II.1	AU NIVEAU DES ADMINISTRATIONS.....	54
II.2	AU NIVEAU DE LA POLICE MINIERE	55
II.3	RENFORCEMENT DE CONTROLE A L'EXPORTATION.....	55
II.4	MISE EN PLACE DES COMPTOIRS DES PIERRES	56
CHAPITRE III :	RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE.....	56
CHAPITRE IV :	CREATION D'UNE TAXE ADDITIONNELLE	57
IV.1	CREER UNE TAXE D'EXPORTATION. (MESURE A LONG TERME)	57
IV.2	SUPPRESSION DES EXONERATIONS FISCALES.....	57
CHAPITRE V :	OPTIMISATION DE LA FISCALITE MINIERE EN PARALLELE AVEC LA PROTECTION DE	
	L'ENVIRONNEMENT.....	58
CONCLUSION		
ANNEXES..... I		
BIBLIOGRAPHIE		
VI		
TABLES DES MATIERES		
VII		
RESUME		
VIII		
ABSTRACT		
VIII		

Nom : RASOLOFOHERIMANANA

Prénoms : Andiamaholy

Titre du mémoire :

**“ LE CADRE FISCAL DU SECTEUR MINIER A MADAGASCAR :
ETUDE POUR L’OPTIMISATION DES REVENUS FISCAUX. ”**

RESUME

Malgré ses ressources naturelles, Madagascar figure toujours parmi les pays les plus pauvres du monde en raison de la faiblesse de son développement économique.

Parmi les paramètres de développement du secteur minier, la fiscalité est un système mis à la disposition de l’Etat qui lui assure un financement fiable pour la réalisation de ses objectifs socio-économique.

La fiscalité minière est donc un outil essentiel capable d’attirer les investissements. Elle peut par ailleurs apporter des solutions à certains problèmes rencontrés pour le développement du secteur minier.

Toutefois, pour y soigner, le domaine de la fiscalité est un moyen important pour pouvoir attirer les investisseurs en vue d’une relance de l’économie Malagasy.

ABSTRACT

In spite of its natural resources, Madagascar always appears among the poorest countries of the world because of the weakness of its economic development.

Among the parameters of development of the mining sector, the taxation is a system placed at the disposal of the State which ensures to him a reliable financing for the achievement of its objectives socio-economic.

The mining taxation is thus an essential tool able to attract the investments. It in addition can, to bring solutions to certain problems encountered for the development of the mining sector.

However, to look after there, the field of the taxation and an important means to be able to attract the investors for a revival of the Malagasy economy.